

**BRASSINNE MÉLODIE**

Rue de Ville-En-Warêt, 250

5300 Vezin

0474/903381

melodie.brassinne@province.namur.be

## **LES ÉVACUÉS FRANÇAIS EN PROVINCES DE NAMUR ET DE LIÈGE EN 1917 ET 1918.**

### **INTRODUCTION**

Au cours de la Première Guerre mondiale, les mouvements de population prennent une ampleur nouvelle. Des milliers de civils fuient l'avancée allemande et encombrant les routes de Belgique, de France mais aussi des Pays-Bas, de Grande-Bretagne et de Suisse. Au sein même de la catégorie des personnes communément appelées « réfugiés », il faut distinguer le cas particulier des évacués.

Le terme « évacué » désigne les habitants des zones occupées que les Allemands envoient, de manière forcée ou volontaire, vers les régions éloignées du front ou en France libre via la Suisse. À partir de 1917, une quarantaine en Belgique est imposée aux évacués, qui cohabitent avec une population belge soumise aux privations et réquisitions depuis 1914. Les évacués sont secourus par des comités de secours tels que le Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA) et ses sous sections dans les provinces et localités belges.

Mentionnés dans les carnets du chanoine Schmitz<sup>1</sup>, les évacués constituent une véritable problématique : Qui sont-ils ? Que fuient-ils ? Comment se déplacent-ils ? Quels sont les moyens dont ils disposent ? Qui leur vient en aide ? Quelles sont les structures mises en place pour les accueillir ? Quel est leur statut une fois en exil ? Comment se déroule leur vie à l'étranger ? ... La manière dont les Belges appréhendent ces évacués est également une inconnue.

La littérature scientifique au sujet des évacués est limitée. En effet, il s'agit essentiellement de mentions dans les ouvrages au sujet des civils dans la guerre ou de contributions locales, telles

---

<sup>1</sup> Archives de l'Evêché de Namur, *Fonds du chanoine Schmitz*, S187, Journaux personnels, passim. Jean Schmitz est le chanoine du chapitre cathédrale de Namur et le secrétaire de l'Evêque de Namur, Monseigneur Heylen. Le chanoine Schmitz met quotidiennement par écrit les événements importants qui se déroulent pendant l'occupation dans le diocèse de Namur.

que l'article de Thierry Delplancq sur le sort des évacués à La Louvière<sup>2</sup>. Réalisé sur la base des archives de la ville de La Louvière, l'article de Monsieur Delplancq propose un aperçu du nombre d'évacués dans le Hainaut, des causes de l'évacuation, de l'accueil en Belgique, y compris l'intervention des comités de secours, l'alimentation, le logement et l'entente avec les Belges. Il termine par l'organisation des rapatriements. Si cette contribution apporte toute une série de réponses, de nombreux aspects, tels que les allocations accordées, l'organisation des logements, la scolarisation des enfants, le travail des évacués, les soins de santé, l'implication des Belges dans l'aide, etc restent en suspens.

L'intérêt grandissant pour le sort des civils durant la Grande Guerre et l'absence de données dans la littérature scientifique au sujet des évacués ont motivé la présente contribution. Grâce aux archives du Comité National de Secours et d'Alimentation et des comités provinciaux, les conditions de vie de ces évacués en Belgique, ainsi que les aides et initiatives mises en place pour pourvoir à leurs besoins essentiels ont pu être étudiés<sup>3</sup>. Les archives des communes d'accueil ont également été consultées afin d'apporter un éclairage différent à cette problématique. De même, les archives de l'Évêché de Namur, en particulier le fonds Première Guerre mondiale ont été consultées pour aborder la question du point de vue du clergé. Enfin, quelques travaux sources consultés permettent d'approcher le vécu quotidien des évacués au niveau local<sup>4</sup>.

## VAGUES ET CAUSES DES ÉVACUATIONS

Durant la Première Guerre mondiale, les mouvements de population atteignent une dimension nouvelle, avec des millions de migrants à travers l'Europe centrale. En août 1914, des milliers de civils fuient leur village, leur région, leur pays face à la progression allemande. Ils encombrant les routes de Belgique, de France, mais aussi des Pays-Bas et d'Angleterre.

Au sein même de cette catégorie de personnes que nous appelons aujourd'hui « réfugiés », il faut distinguer le cas particulier des évacués. Les évacués sont les civils des zones occupées

---

<sup>2</sup> DELPLANCQ, Th., *Des civils dans la guerre. Une approche du sort des évacués français en Belgique, 1917-1918*, dans *Liber Amicorum Jacques-Henri Lefebvre*, La Louvière, 2001, pp.71-80.

<sup>3</sup> AMARA, M., *Inventaire des archives du Comité National de Secours et d'Alimentation (CNSA)*, Bruxelles, 2010. – le fonds des archives du Comité provincial de Liège est en cours d'inventaire (archives consultables aux archives de l'Etat à Liège), alors que le fonds du Comité provincial de Namur n'est pas inventorié (les archives se trouvent à Saint-Hubert).

<sup>4</sup> HENRY, A., *L'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920. ; DE THIER, J., ET GILBART, O., *Liège pendant la Grande Guerre*, t. IV : *Liège indomptée-l'occupation allemande (septembre 1914-novembre 1918)*, Liège, 1919. ; *Spa pendant la Guerre 1914-1918*, Bruxelles, 1919. ; RENCY, G., *La Belgique et la Guerre*, vol. 1 : *La vie matérielle de la Belgique occupée durant la Guerre mondiale*, Bruxelles, 1922. ; DE LANNOY, Ch., *L'alimentation de la Belgique par le Comité National de novembre 1914 à novembre 1918*, Bruxelles, 1922.

contraints par l'autorité allemande à quitter leur domicile pour rejoindre les départements envahis éloignés du front ou la France libre, via la Belgique et la Suisse. Contrairement aux réfugiés, qui prennent librement la décision de fuir, les évacués sont contraints de partir de chez eux<sup>5</sup>.

Admise dès 1914, la distinction entre les réfugiés et les évacués influe sur l'attribution des secours, mais surtout sur la perception et les comportements des populations d'accueil : à la différence du réfugié qui « abandonne » sa patrie et ses compatriotes face à l'ennemi, l'évacué est considéré comme une victime de la guerre. Même si ces terminologies ne sont pas toujours respectées dans les archives consultées, il importe de bien distinguer ces deux catégories d'individus.

Au cours des quatre années de guerre, plusieurs grandes vagues d'évacuations ont eu lieu. Il existe donc plusieurs catégories d'évacués, selon les causes et la période d'évacuation.

Les premières évacuations se font dès octobre 1914. En vertu de la convention de La Haye de 1907, l'Allemagne est tenue d'assurer l'alimentation de la population des zones occupées. Mais rapidement, les vivres se font rares, notamment en raison du blocus imposé par l'Angleterre, et les pays neutre proposent une aide limitée. Dans les zones proches du front, où se mêlent civils et troupes, la vie est particulièrement difficile. Pour parer à cette situation, l'autorité allemande procède à l'évacuation des habitants des communes proches du front, qui sont envoyés vers des zones d'arrière front, où les nécessités se font un peu moins ressentir<sup>6</sup>.

Au printemps 1915, une alternative plus avantageuse pour préserver les ressources est trouvée : les enfants, les infirmes, les malades et les vieillards, qui ne participant pas à l'effort de guerre, sont envoyés en France libre via la Suisse. De la sorte, toutes ces « bouches inutiles » ne sont plus à la charge de l'occupant, mais bien à celle de l'autorité française<sup>7</sup>.

Les personnes déplacées dans ces conditions sont appelées « évacués volontaires » ou « rapatriés ». Des trains payants sont organisés à destination de la Suisse et de la France libre<sup>8</sup>

---

<sup>5</sup> NIVET, Ph., *Les réfugiés*, dans AUDOUIN-ROUZEAU, S. et BECKER, J., dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, 2004, p.15.

<sup>6</sup> Ainsi, en octobre 1914, 2000 habitants des communes du Soissonnais et de La Fère sont envoyés vers le Nord ; en janvier 1915, 1000 civils de Courrières sont déplacés ; lors du déclenchement de la bataille de la Somme en juillet 1916, la population de Péronne est évacuée vers le Nord et l'Aisne, etc. NIVET, Ph., *Les réfugiés de la Grande Guerre : Les boches du Nord 1914-1920*, 2004, p. 185.

<sup>7</sup> BECKER, A., *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaires et culture de guerre*, Paris, 1998, p. 66.

<sup>8</sup> *Journal de Maria Degrutère (14 octobre 1914-19 janvier 1918)*, dans BECKER, A., *Journaux de combattants et de civils de la France du Nord dans la Grande Guerre*, Paris, 1999, p. 190.

(avec quarantaine en Belgique ou non, selon la période à laquelle ils ont été évacués). Dans un premier temps, seules les personnes pouvant financer le voyage sont évacuées. Mais très vite, les Allemands comprennent leur intérêt à se débarrasser des « bouches inutiles » et démocratisent le prix du voyage. Les hommes ne sont pas autorisés à partir. Ils sont mis à contribution sur place ou sont déportés pour le travail forcé en Allemagne.

Dans une certaine mesure, ces « rapatriés » s'apparentent aux réfugiés, puisqu'ils partent sans y être contraints. Dans les archives consultées, ils sont également appelés « évacués provisoires », puisqu'ils sont « en transfert » vers la France libre.

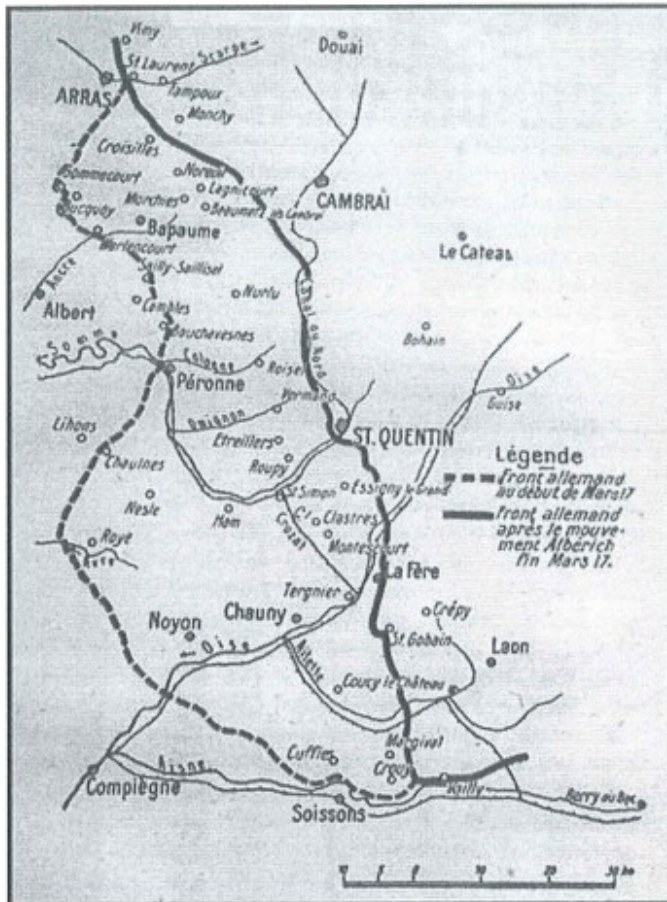
À l'automne 1916, les évacuations s'intensifient en raison des mauvaises récoltes de l'été. Les Allemands évacuent de force les indigents, devenus un fardeau insupportable. À côté des évacués volontaires, apparaissent donc les « évacués forcés », qui refusent d'évacuer, mais y sont contraints par l'autorité allemande. Le patriotisme, l'attachement à la communauté, l'impossibilité de payer le billet de rapatriement sont autant de raisons qui poussent les Français à refuser de partir. Mais surtout, ils craignent de laisser les Allemands piller leurs maisons, voler leurs biens et détruire leurs souvenirs... ce qui se produit inévitablement lorsqu'ils partent.

À partir de l'hiver 1916-1917, les évacuations prennent une ampleur nouvelle : des Français sont envoyés en Belgique en raison des opérations militaires qui se préparent. En effet, après de lourdes pertes subies à Verdun et sur la Somme à la fin de l'année 1916, les Allemands ne sont plus en mesure de conserver la même étendue de front. Disposant d'une forte ligne arrière entre Arras et Reims (appelée ligne Siegfried ou ligne Hindenburg), ils décident d'effectuer un retrait stratégique de l'armée de 40 km jusqu'à cette ligne. Cette manœuvre dirigée par le général Ludendorff<sup>9</sup> et appelée « opération Alberich » permet de renforcer la ligne de front, mais aussi de contrarier les plans des Français pour le printemps. Le retrait principal commence au début du mois de mars 1917.

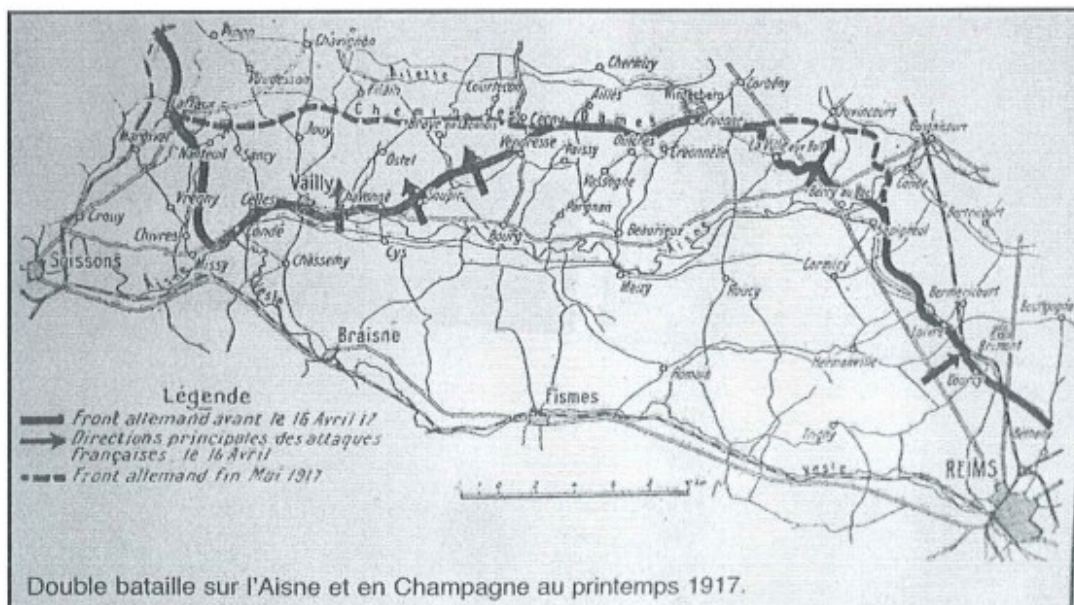
---

<sup>9</sup> Erich Ludendorff (1865-1937) est un général allemand de la Première Guerre mondiale, il est le bras droit du chef d'état-major Paul von Hindenburg. Sorti avec le grade de capitaine de l'école militaire de Lichterfeld en 1895, il est affecté à l'état-major, où il est à la tête de la section des opérations de 1908 à 1912, et participe à l'élaboration du plan d'invasion de la France, sous les ordres de Schlieffen et de Moltke. Après la guerre, il s'engage dans les mouvements nationalistes naissants. *La Grande Guerre 1914-1918*, Paris, 2003, p. 214.

## Cartes du retrait stratégique allemand du printemps 1917



BUFFETAUT, Y., Arras, Vimy et le Chemin des Dames. Les grandes offensives du printemps 1917, Paris, 1997, p. 14.



ID., p. 132.

En outre, durant l'hiver 1916-1917, les Allemands lancent une « politique de la terre brûlée » afin de freiner l'avancée des troupes françaises lors de leur poursuite. Ils évacuent la population de la zone de recul et rasant les villages. Ils envoient vers le Nord tous les objets utiles

ou de valeurs (meubles, cloches d'église, poutres, objets métalliques) et détruisent tout le reste. Ils dynamitent les ponts et les lignes de chemin de fer, abattent les habitations qui pourraient servir d'abri aux soldats français, incendient les vergers, emmènent le bétail, etc.

Les Allemands doivent trier la population à évacuer afin d'*éviter de procurer à l'adversaire un accroissement de forces par un apport d'hommes aptes au service militaire ou au travail, mais lui renvoyer le plus grand nombre de bouches à nourrir*<sup>10</sup>. La population apte au travail est donc déportée vers l'Est, alors que les « bouches inutiles » sont rassemblées dans des grandes villes et évacuées. Une quarantaine en Belgique leur est imposée afin que les Alliés n'aient pas connaissance des plans militaires allemands. Lors des évacuations ultérieures, la quarantaine est maintenue afin que des renseignements trop récents ne puissent être fournis aux autorités françaises quant aux positions et équipements des armées allemandes<sup>11</sup>.

Après ces déplacements massifs de population, les Allemands reprennent les évacuations de volontaires « habituelles » dès le mois de juillet 1917. La Belgique, aux prises avec les plus grandes difficultés pour subvenir aux besoins des évacués du printemps 1917, doit gérer ces nouveaux arrivages d'évacués volontaires qui transitent par son territoire.

Les Français ne sont pas au bout de leurs peines : à la fin de l'hiver 1918, le général Ludendorff lance une nouvelle série d'offensives, principalement en Picardie, entre Arras et Saint Quentin. En une semaine, les troupes allemandes, en supériorité numérique, parviennent à percer les lignes ennemies et à avancer de 65 kilomètres sur un front de 80km<sup>12</sup>. De nouvelles vagues d'évacuations massives ont lieu.

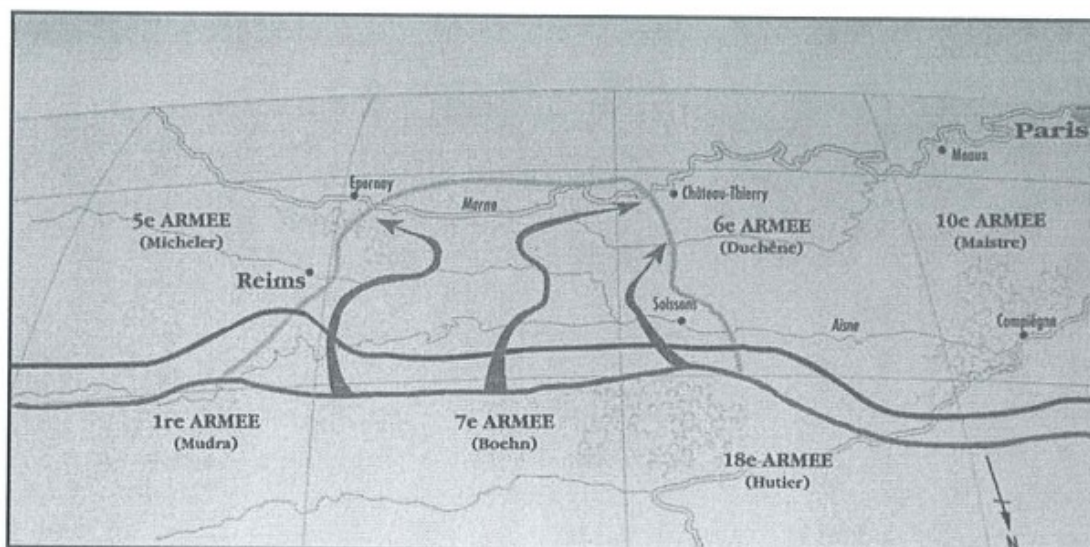
---

<sup>10</sup> Citation de Ludendorff reprise dans BLANCPAIN, M., *La vie quotidienne dans la France...*, 1983, p. 278.

<sup>11</sup> Marc Blancpain émet une autre théorie : les personnes aptes au travail sont envoyées vers le Nord et les bouches inutiles sont regroupées dans certains villages, abandonnées par les Allemands et ensuite délivrées par les armées alliées à la poursuite de l'ennemi. Cette théorie ne coïncide pas avec nos archives. BLANCPAIN, M., *La vie quotidienne dans la France...*, 1983, p. 279.

<sup>12</sup>PRIOR, R., WILSON, T., *La Première Guerre mondiale 1914-1918*, Paris, 2001, p. 172.

## Les offensives de Joffre au printemps 1918 :



LIVESEY, A., *Atlas de la Première Guerre mondiale*, Paris, 1996, p. 158

La pire épreuve imposée tant aux Français qu'aux Belges aura lieu à l'approche de la fin de la guerre... En septembre 1918, à la suite des victoires répétées des Alliés, l'armée allemande refoule brutalement vers la Belgique toute la population des territoires que la progression des troupes franco-anglaises lui force à abandonner. Les Allemands veulent emporter le plus d'objets de valeurs possibles lors de leur retraite. Pour pouvoir piller et détruire, ils se débarrassent des civils. Ces opérations d'expulsion se font dans la hâte et ce sont des colonnes totalement désorganisées, constituées de milliers d'évacués, qui déferlent sur la Belgique, à peine prête à les accueillir<sup>13</sup>. Toutes ces personnes chassées de chez elles lors de la retraite allemande sont appelées « évacués de passage », elles appartiennent à la catégorie des évacués forcés.

Toutes ces nuances que recouvre le terme général « évacué » ont leur importance pour comprendre les différences dans les secours apportés par les comités d'aide et d'alimentation et dans l'accueil que leur réservent les populations belges.

### IDENTITÉ DES ÉVACUÉS...

S'il n'est pas possible de déterminer un profil identitaire de l'évacué type en raison de la nature et des causes divergentes des diverses vagues d'évacuations, certaines constantes peuvent être observées.

<sup>13</sup>HENRY, A., *L'œuvre du Comité national...*, 1920, p. 261 et 263.

La plupart des hommes de ces départements sont mobilisés. Ceux restants sont contraints au travail forcé, de même que toute personne valide entre 15 et 55 ans. Les convois d'évacués sont donc majoritairement constitués de personnes « inaptés » : des enfants, des malades, des vieillards pour la plupart. Cependant, des femmes, des prêtres et des notables (maires, échevins, médecins, etc.) sont autorisés à les accompagner pour assurer leur encadrement. Durant les vagues d'évacuations massives, au printemps 1917 notamment, des hommes sont évacués avec leur famille, mais sont sous le contrôle de l'occupant pendant leur quarantaine en Belgique.

Les régions du Nord envahies étant surtout industrielles et agricoles<sup>14</sup>, les évacués sont surtout issus de la classe moyenne et de la classe ouvrière. Les convois sont cependant composés en grande partie de personnes inactives.

Dans un premier temps, seules les familles les plus riches (commerçants, bourgeois...) peuvent se payer l'évacuation, qui coute très cher (au moins 500francs)<sup>15</sup>. Pour se débarrasser du plus grand nombre possible de civils, les Allemands rendent les billets plus accessibles pour que la classe moyenne puisse participer aux évacuations volontaires. Les personnes plus pauvres, appartenant aux familles d'ouvriers et de petits agriculteurs, composent les convois d'évacués forcés. Trop attachés à leur terre, unique source de revenus, ou trop démunis pour payer leur billet de train, ces personnes refusaient de partir avant d'y être contraintes.

---

<sup>14</sup> HILAIRE, Y.-M., *Histoire du Nord-Pas de Calais de 1900 à nos jours*, Toulouse, 1982, p. 206.

<sup>15</sup> BECKER, A., *Oubliés de la Grande Guerre...*, 1998, p. 66.





Evacués français originaires de la région de l'Ecluse. Arrivés le 16 avril 1917 en gare de NOVILLE-TAVIERS, ils sont au nombre de 250 et avaient voyagé dans des wagons à bestiaux. Source : photos de Gréban de Saint-Germain, photographe à Branchon.

## ORGANISATION DES ÉVACUATIONS

Toutes les évacuations se déroulent de manière relativement similaire. Quelques jours avant le départ, des affiches sont placardées dans les communes pour annoncer les prochaines évacuations volontaires ou forcées. Les conditions d'évacuation, les modalités ainsi que les catégories de personnes autorisées ou contraintes au départ sont stipulées.

Les évacués ne peuvent emmener que 35kgs de bagages par personne, ce qui les limite au strict nécessaire<sup>16</sup>. Les évacués doivent emporter de la nourriture, mais aucun papier, même blanc, n'est accepté (pour des raisons d'espionnage principalement). Avant leur départ, ils doivent aller déclarer à la commune leurs objets de valeurs et regrouper ces derniers dans une pièce de leur habitation. À peine sont-ils partis de chez eux que les Allemands pillent les maisons, sondent les jardins, saccagent les planchers et les murs afin de trouver les moindres objets de valeurs cachés.

---

<sup>16</sup> BECKER, A., *Oubliés de la Grande Guerre...*, 1998, p. 67.

L'évacuation complète d'une commune prend plusieurs semaines. Quartier par quartier, des soldats allemands, parfois accompagnés de gendarmes, vérifient que tous les membres d'un ménage quittent bien leur habitation. La force et la brutalité sont souvent utilisées pour déloger les habitants. Parfois, les Allemands n'attendent même pas le départ des civils pour tout détruire<sup>17</sup>.

Lors des évacuations forcées de masse, les Français doivent parfois attendre des heures dans le froid sur les quais de la gare. L'administration allemande les entasse dans les wagons à bestiaux non chauffés. L'encombrement des voies ferrées rend le trajet interminable : des convois parcourent en trente-six heures une distance qui demande deux heures en temps normal.

Pour les malades et les impotents, des trains sanitaires de la croix rouge, chauffés et pourvus de couchettes, sont organisés. Du personnel médical est présent pour accompagner les malades lors du trajet. Mais lors des évacuations de l'hiver 1916-1917, de telles mesures ne peuvent être prises et beaucoup de malades et de vieillards succombent aux fatigues et à l'absence de soins<sup>18</sup>.

Le spectacle de cette souffrance ne laisse pas insensible les populations belges. Prévenus par les Allemands de l'arrivée des évacués, les Namurois les accueillent chaleureusement. Les comités de secours mettent tout en œuvre pour les loger et les traiter au mieux, malgré l'énorme charge de travail supplémentaire qu'ils représentent.

Les évacuations de septembre 1918 sont davantage désorganisées. Dans les communes évacuées, des publications informent les habitants de l'évacuation imminente. Personne n'est autorisé à rester, sauf les personnes malades et celles incapables de marcher. Ces dernières, accompagnées de leurs proches ou d'âmes charitables, fuient à la dernière minute les obus alliés qui s'abattent sur les villages. Il n'y a plus de trains. Les habitants, prévenus au dernier moment, sont poussés sur les routes, vers la Belgique et la Hollande<sup>19</sup>. Ils ne peuvent emmener avec eux que ce qu'ils sont capables de porter pendant une marche assez longue. Ils essaient de charger des brouettes, des charrettes à bras, des voitures d'enfants pour emporter un maximum de biens. De nombreuses personnes meurent sur les routes, affaiblies par quatre années de privations.

#### AMPLEUR DES ÉVACUATIONS...

<sup>17</sup> Archives de l'Évêché de Namur, *Fonds Première Guerre mondiale*, S12 : le clergé et le culte – clergé français, Lettre d'un prêtre évacué à Monseigneur Heylen, 12 avril 1917.

<sup>18</sup>HENRY, A., *L'œuvre du comité national...*, 1920, p. 262.

<sup>19</sup> Archives de l'Etat à Liège., *Comité Provincial de Secours et d'Alimentation de Liège*, n°2572 : *Instructions du CNSA et du CPSA mars 1917-janvier 1918*, Extrait du procès-verbal de la réunion du CNSA du 15 mars 1917.

L'ampleur exacte du phénomène d'évacuation en Belgique est difficile à saisir en raison de l'absence de données précises dans la littérature et dans les sources. Le rapport du CNSA fixe à plus d'un million le nombre total d'évacués chassés en Belgique par les armées allemandes<sup>20</sup>.

Les ouvrages consultés abordent principalement les grandes vagues d'évacués, dont les estimations sont les suivantes<sup>21</sup> :

- 140.000 évacués ont été envoyés en Belgique entre janvier et mai 1917, répartis comme suit<sup>22</sup> :
  - 31.895 dans le Hainaut
  - 41.235 à Namur
  - 35.000 à Liège
  - 25.000 à Bruxelles
  - 10.000 dans le Luxembourg
- 70.000 au début de l'année 1918
- 250.000 entre septembre et début novembre 1918

Pour l'ensemble de la guerre, les chiffres<sup>23</sup>, par province, se répartissent comme suit :

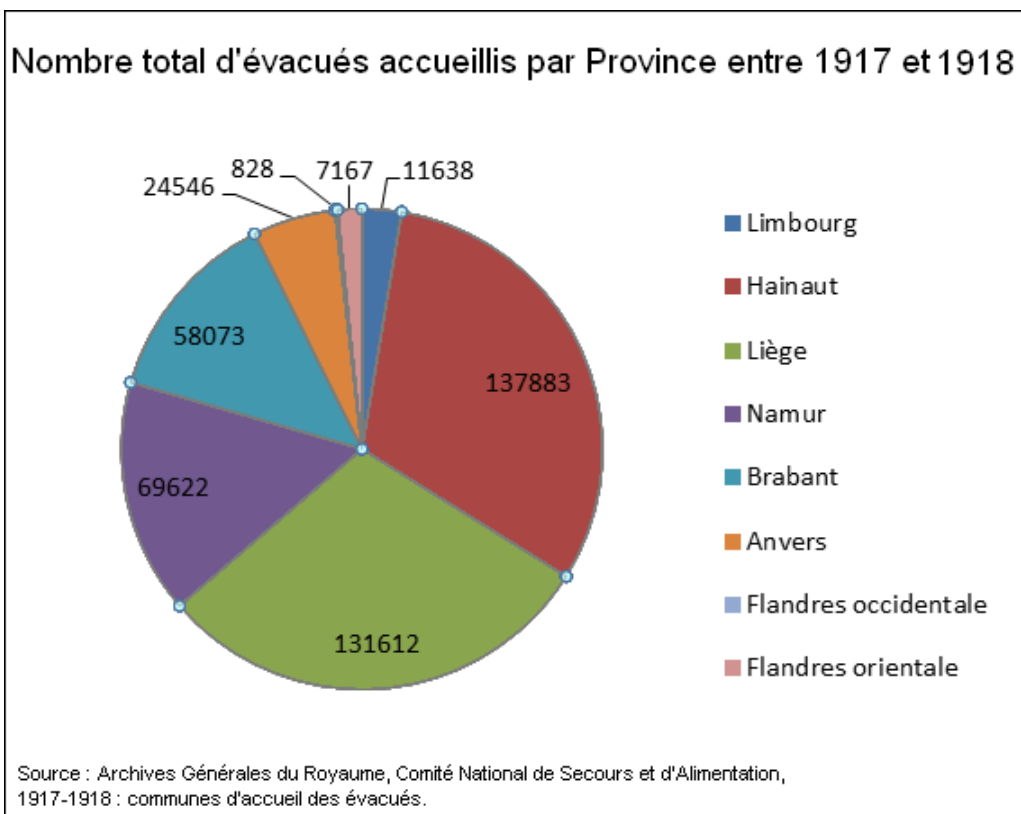
---

<sup>20</sup> MAHAIM, E., dir., *La Belgique restaurée : étude sociologique*, Bruxelles, 1926, p. 11.

<sup>21</sup> ID. et HENRY, A., *L'œuvre du Comité national...*, 1920, p. 262. ;

<sup>22</sup> Bruxelles, Archives Générales du Royaume, *Fonds du Comité National de Secours et d'Alimentation*, n°336 : Secours accordés aux réfugiés et aux familles françaises, lettre de la Deutsche Vermittlungstelle, 26 avril 1917. (abréviation ; A.G.R., CNSA, 336, nature, date).

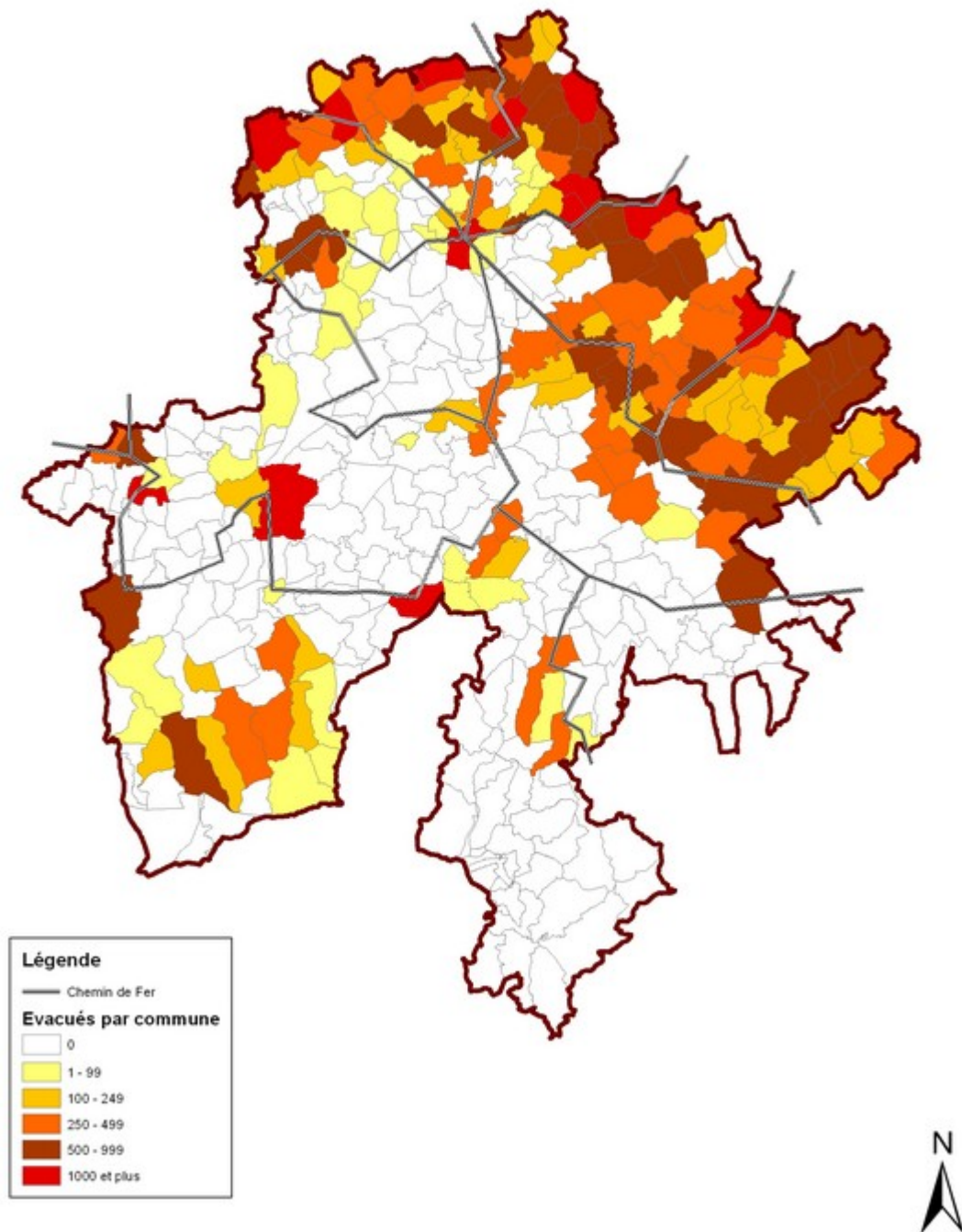
<sup>23</sup> A.G.R., CNSA, 1907-1908 : Communes d'accueil des évacués français.



Les provinces du Hainaut (de par la proximité avec le territoire français), du Brabant, de Liège et de Namur sont celles qui ont accueilli le plus d'évacués. Différents facteurs expliquent cette répartition. La stabilité de ces provinces, qui ne sont pas des zones d'étape, est l'un d'eux : les troupes n'y étant pas cantonnées, les Allemands n'ont pas besoin des logements, qui peuvent être mis à disposition des évacués. De plus, le Commandement allemand y est bien établi et l'organisation des ravitaillements se déroule convenablement.

Un autre facteur, qui intervient plutôt pour les évacuations de l'automne 1918, est l'itinéraire emprunté par les évacués pour rejoindre les Pays-Bas : selon plusieurs ouvrages, ces évacués étaient envoyés d'abord vers Nivelles, car toutes les routes laissées libres par les Allemands menaient vers ce point, puis étaient redirigés à partir de cet endroit. Pour Namur, il semble qu'ils venaient par Sombreffe, Mazy puis Saint-Denis, avant d'être redirigés vers Wasseige et la province de Liège.

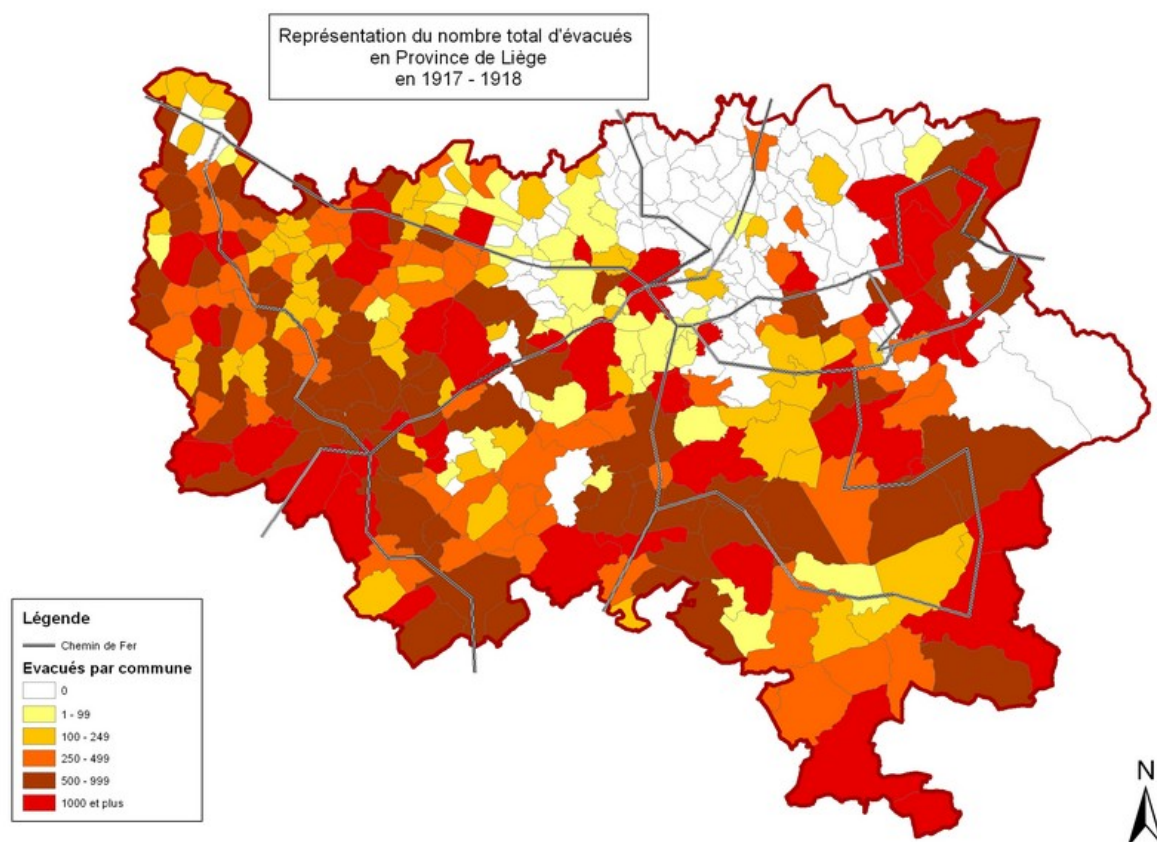
Représentation du nombre total d'évacués  
en Province de Namur  
en 1917 - 1918



En province de Namur, près de 70.000 évacués auraient été hébergés dans 171 communes entre janvier 1917 et janvier 1919<sup>24</sup>. Ce sont essentiellement des communes du Nord et du Nord-

<sup>24</sup> Il s'agit bien ici des évacués ayant été hébergés dans la commune, c'est-à-dire y ayant passé au moins une nuit. Ces données, recoupées avec celles présentes dans les différentes sources, ont été établies sur base d'un fichier reprenant, par commune d'accueil, le nombre total d'évacués logés. Archives Générales du Royaume, *Comité National de Secours et d'Alimentation*, 1917-1918 : communes d'accueil des évacués français.

Est de la province qui ont logé des évacués. Le Sud de la Province n'a été que très peu touché par les évacuations.



Pour Liège, les archives du Comité provincial de Secours et d'Alimentation fournissent des données assez précises<sup>25</sup> :

## **1917**

- ***Début mai- juin*** : les premiers évacués français arrivent à Liège (à Amay le 7 mai, dans l'arrondissement de Liège le 10). Fin mai = 18.844 entrées
- ***De juin à octobre*** : diverses arrivées pour changement de résidence
- ***Octobre*** : un important convoi de la Madeleine est envoyé à Tilff
- ***Décembre*** : arrivée des premiers trains sanitaires+ des évacués de Comines (France), précédemment cantonnés à Ninove et Alost, arrivent dans la province de Liège

**TOTAL EN 1917 :**

<sup>25</sup> A.E.L., CPSAL, 2567, Rapport sur le fonctionnement de la section « évacués du CPSA, 6 novembre 1918. ; A.E.L., Bas-Oha, 105, Rapport du CPSA à la suite de l'assemblée du 19 mars 1919.

- **37.030 nouvelles entrées** (35699 Français venant de la zone du front + 1301 personnes évacuées une première fois ailleurs) + 60 naissances
- **17.149 radiations** (15.515 rapatriements, 1.148 changements de résidence, 223 décès)

## **1918**

La province de Liège compte 19.881 évacués au début de l'année 1918.

- **Janvier** : arrivée de 25.128 nouveaux évacués répartis comme suit :
  - o 11.180 à Verviers
  - o 7.751 à Waremme
  - o 4.950 à Huy
  - o 1.247 à Liège
- **Février** : fermeture de l'arrondissement de Verviers – 5014 évacués de Verviers, Spa et environs sont déplacés

Nouveaux trains sanitaires : 9.996 nouveaux évacués, répartis comme suit :

- 3.550 Huy
- 5.438 Liège
- 008 Waremme
- **Mars** : 695 évacués forcés envoyés à Anthismes et Comblain-au-Pont

Au total, la province compte **35.819 nouveaux évacués** dans le 1<sup>er</sup> trimestre de 1918.

- **1<sup>er</sup> avril - 1<sup>er</sup> juillet** : 2.097 nouveaux évacués
- **1<sup>er</sup> juillet- 1<sup>er</sup> octobre** : 20.473 nouveaux évacués
- **Octobre** : entre le 12 et le 30 octobre, la province de Liège accueille un total de 42.016 évacués

**TOTAL 1918 : 100.405 nouvelles entrées**

Entre janvier 1917 et novembre 1918, la province de Liège accueille donc 137435 nouveaux évacués.

La première constatation en comparant la répartition entre Namur et Liège est qu'elle est inégale, puisque 267 communes liégeoises ont accueilli des évacués, contre 171 seulement pour Namur<sup>26</sup>. Alors qu'à Liège une grande partie de la province a accueilli des évacués (excepté le Nord), à Namur la majorité des communes d'accueil des évacués se trouvent dans le Nord et le Nord-Est de la province. L'inoccupation du Sud de la province de Namur par les évacués s'explique sans doute par des raisons militaires.

Pour la province de Liège, en prenant les chiffres bruts d'évacués accueillis, il apparaît que ce sont les communes avec la plus grande superficie qui accueillent le plus grand nombre d'évacués, ce qui est assez logique. Les évacués ne semblent pas être répartis dans les communes selon le nombre d'habitants en revanche, puisque de petites localités comme Bléret accueillent un nombre d'évacués plus élevé que celui de sa population. De même, une grande commune comme Spa héberge beaucoup d'évacués (889), mais ceux-ci ne représentent que 11% de sa population. Les Allemands ont donc peut être utilisés les mesures de superficie des communes pour attribuer les évacués, plutôt que les données sur la population. Néanmoins, ayant travaillé avec les chiffres de population de 1910, qui étaient les seuls disponibles, nous ne pouvons écarter l'hypothèse d'un grand changement démographique dans ces communes durant ces sept années...

Les communes rurales proches des lignes de chemin de fer semblent « privilégiées » pour le logement des évacués. Les Allemands logent dans les villes et occupent donc une grande partie des logements disponibles, les places sont donc insuffisantes pour accueillir les évacués. De plus, les conditions de vie sont plus difficiles dans les villes, où les vivres sont rares et le chômage très élevé. Certaines localités aux extrémités des provinces sont des points de passage d'une province à l'autre et se trouvent sur les itinéraires empruntés lors des évacuations massives de l'automne 1918. Cela explique qu'elles aient accueilli un nombre particulièrement élevé d'évacués.

## ACCUEIL DES ÉVACUÉS

Quelques jours avant l'arrivée des Français, l'autorité allemande informe les communes du nombre d'évacués qu'elles ont à accueillir. Les autorités communales doivent alors rapidement trouver une solution, en collaboration avec les membres des comités locaux de secours et l'aide de particulier pour pourvoir aux besoins primaires des évacués (logement, alimentation, ...).

---

<sup>26</sup> Selon notre base de données (voir annexe 4 pour le détail)



Le jour de l'arrivée des évacués, des véhicules, des attelages ou des chariots agricoles doivent être prêtés par les habitants de la commune pour transporter les bagages, les malades, les enfants et les vieillards depuis la gare. Si la distance entre la gare et le lieu de destination est fort longue, tous les évacués sont convoyés. Ces attelages/chariots peuvent être réquisitionnés si personne ne se porte volontaire pour les prêter<sup>27</sup>.

Chaque bourgmestre accueillant doit se rendre personnellement à la gare pour réceptionner les évacués et s'assurer que les habitants de sa commune ne viennent pas y choisir eux-mêmes les personnes qu'ils logeront<sup>28</sup>.

Dès leur arrivée dans la commune, les Français sont regroupés dans des locaux provisoires chauffés, où ils reçoivent un repas chaud et des soins médicaux<sup>29</sup>. Les comités sollicitent l'aide des notables présents parmi les Français (maires, prêtres, infirmiers, instituteurs, secrétaires, etc.) afin de recenser les évacués et établir les documents nécessaires au secours alimentaire<sup>30</sup>. L'élaboration de registres permet de faciliter le ravitaillement, de gérer la distribution des allocations et d'organiser les rapatriements. Des copies des listes doivent être remises à l'autorité allemande, qui peut ainsi contrôler les évacués sans compter aveuglément sur les comités de secours qui, pour protéger les hommes des déportations, peuvent falsifier les listes.

Les évacués subissent un examen médical, effectué par des médecins de la Croix Rouge avec le concours éventuel de médecins présents parmi les Français. Cet examen a pour buts de prodiguer les soins nécessaires aux personnes tombées malades pendant le voyage ou déjà atteintes avant le départ, mais aussi de préserver la population belge des éventuelles maladies contagieuses dont seraient porteurs les évacués<sup>31</sup>.

Afin de ne pas laisser les évacués dans l'ignorance et de pouvoir répondre à leurs questions, des permanences sont assurées par les membres des comités locaux : elles se déroulent généralement dans les lieux de distribution des secours, à heures fixes tous les jours sauf le dimanche<sup>32</sup>. De même, les avis et instructions concernant les évacués sont affichés dans ces

---

<sup>27</sup> Archives de l'État à Liège, *Comité provincial de Secours et d'Alimentation de Liège*, n°2572 : Instructions du Comité national de Secours et d'Alimentation et du Comité provincial, Instructions du Comité provincial de secours de Liège, s.d.

<sup>28</sup> A.E.L., *CPSAL*, 2571 : règlement de la section « évacués », 2<sup>e</sup> édition, 1918, p. 5.

<sup>29</sup> A.E.L., *CPSAL*, 2572, Instructions du CPSAL aux comités locaux, s.d.

<sup>30</sup> A.E.L., *CPSAL*, 4531 : comité local de Herstal-lettres reçues et copies de lettres envoyées relatives aux évacués français, Instructions du CPSA de Liège, 25 avril 1917.

<sup>31</sup> A.E.L., *CPSAL*, 2569, Procès verbal de l'assemblée du 14 mai 1917.

<sup>32</sup> Archives de l'Etat à Liège., *Commune Bas-Oha*, 106 : Réfugiés, Avis du bourgmestre aux évacués, 28 février 1917.

locaux afin de les tenir informés des nouvelles mesures prises à leur égard (modifications dans le ravitaillement, inscription pour les rapatriements, etc.).

Par ailleurs, les évacués français doivent se choisir un délégué, dont le nom, la fonction et le lieu de résidence doivent être communiqués à la kommandantur la plus proche<sup>33</sup>. Ce délégué sert d'intermédiaire entre les évacués et l'autorité locale belge, l'autorité allemande et le comité local de secours. Il intègre généralement le comité de secours aux évacués.

## LOGEMENT DES ÉVACUÉS

Trouver un logement aux évacués est une tâche très complexe qui incombe aux autorités communales, qui en assument également les frais. Il s'agit de placer les réfugiés dans les locaux communaux, dans des maisons vides ou dans les familles belges, tout en respectant des règles d'hygiène (latrines et lavabos convenables, literies propres, salubrité des locaux, etc.) et de décence<sup>34</sup>.

Une commission spéciale est mise en place dans chaque commune pour recenser les places disponibles. L'arrivée des évacués étant parfois annoncée très tardivement, les locaux communaux sont aménagés en dortoir, avec de la paille en guise de literie, afin de parer au plus urgent. Mais l'occupation des bâtiments publics (écoles, églises, salles paroissiales, etc.) doit rester temporaire et il est préconisé d'installer les évacués chez l'habitant au plus vite. Cela permet de libérer ces locaux, qui ont d'autres fonctions, et d'éviter la propagation des épidémies<sup>35</sup>.

La répartition des évacués est très complexe, car il faut tenir compte, dans la mesure du possible, des préférences des habitants de la localité et des places disponibles, mais aussi de la composition des familles, de leur genre de vie, de leur moralité, des affinités d'éducation et des conditions sociales<sup>36</sup>. Ainsi, les vieillards sont recommandés surtout à la charité de « vrais » chrétiens et il est préconisé de ne pas placer des hommes seuls dans des ménages où le mari est absent. De même, les personnes requérant beaucoup d'attention, comme les malades, les enfants orphelins et les vieillards, sont placés autant que possible dans les communautés religieuses<sup>37</sup>. La

<sup>33</sup> A.E.N., *Franc-Warêt*, 120, lettre de la kommandantur au bourgmestre, 19 avril 1917.

<sup>34</sup> Archives de l'Etat à Namur, *Fonds Schmitz*, n°9 : Réfugiés français, Rapport de la réunion des curés du doyenné à Jambes le 23 mars 1917.

<sup>35</sup> Archives de l'Etat de Namur, *Commune de Fosses*, n° 325 : Évacués-décision du comité, liste des maisons libres, s.d. (abréviation : A.E.N, *Fosses.*, 325, nature, date). Et A.E.N., *F.S.*, 9, Lettre du curé de Fosses à l'Evêque de Namur, s.d.

<sup>36</sup> A.E.N., *CPSAL*, 2571 : règlement de la section « évacués », 2<sup>e</sup> édition, 1918, p. 5.

<sup>37</sup> A.Ev.N., *F.S.*, S187, Journaux personnels, 19 janvier 1918.

collaboration des notables français est donc indispensable. En procédant de manière méthodique et sans précipitation, les responsables préviennent d'éventuels problèmes, ainsi que les critiques et réclamations<sup>38</sup>. Les bourgmestres jouissant de toute liberté pour le placement des réfugiés français dans leurs communes, ils sont tenus pour responsables en cas de problème.

L'occupant préconise que les administrateurs locaux, les personnes aisées et les fermiers hébergent des évacués afin de montrer l'exemple. Dans la plupart des cas, il semble que les Belges soient heureux de *prendre chacun part à ce grand acte de charité, en accueillant à domicile les pauvres évacués français*<sup>39</sup>. Si un habitant refuse de loger des réfugiés dans sa maison, les bourgmestres sont obligés d'en avertir la kommandantur, qui inflige alors une sanction : elle contraint les Belges à héberger deux à trois fois plus de Français que le nombre initialement prévu et leur attribue des personnes susceptibles de rester en Belgique pour un long moment<sup>40</sup>.

*Le bourgmestre invite les habitants de cette commune à réserver aux malheureuses victimes de la guerre le meilleur accueil possible en les acceptant chez eux et en leur fournissant le confort nécessaire, chacun dans la mesure de ses moyens. Il sera obligé de sévir contre les récalcitrants. Ceux-ci seront signalés à l'autorité militaire allemande, laquelle les contraindra à héberger les évacués. De plus, le bourgmestre se réserve le droit d'afficher le nom des personnes qui ne se montreront pas dignes dans ces circonstances et leur supprimera tout ravitaillement pendant un laps de temps très long. Si le bourgmestre se voit dans l'obligation de placer des évacués dans les locaux scolaires, les frais qui en résulteront seront à charge des ménages qui se seront opposés à les recevoir<sup>41</sup>.*

Pour éviter les mésententes entre Belges et Français et pour des questions de confort, les évacués sont logés en priorité dans des maisons vides (résidences secondaires, immeubles appartenant à des notables, maisons de Belges en exil<sup>42</sup>). Afin de s'assurer que ces habitations

<sup>38</sup> A.E.N., CPSAL, 2571, Instructions du CPSA, 26 mai 1917.

<sup>39</sup> Archives de l'Evêché de Namur, *Fonds de la Première Guerre mondiale*, S15 : Réfugiés, déportations, prisonniers. Liste des réfugiés français en Belgique, liste des soldats français. brouillon d'une lettre de Monseigneur Heylen adressé au doyen de Bastogne, s.d.(abréviation : A.Ev.N., F.P.G.M., S15, nature, date).

<sup>40</sup> A.E.N., Franc-Warêt, 120, Avis de la kommandantur, janvier 1918. Il faut cependant noter que de telles mesures ne figurent pas dans les archives pour l'exode de 1917. Cela traduit donc peut être un ras-le-bol de la part des belges, qui avaient déjà fait de nombreux sacrifices lors de l'arrivée massive de Français en mars et avril 1917.

<sup>41</sup> A.E.L., *Bas-Oha*, 106, Avis émanant du bourgmestre, 5 janvier 1918.

<sup>42</sup> Les autorités communales demandent aux propriétaires aisés qui possèdent plusieurs immeubles de les mettre à disposition des évacués. La plupart des propriétaires acceptent de loger gratuitement des évacués dans leur immeuble, ou du moins dans une partie de celui-ci (dépendance, maison pour les domestiques, pièce du concierge). Mais généralement, ils émettent certaines conditions quant aux personnes à placer chez eux (des dames, un couple sans enfant, des gens convenables, de bonne moralité, etc.) et demandent des garanties quant à la protection de leurs biens. Toute cette partie est élaborée au moyen de documents d'archives présents dans le fonds A.E.L., CPSAL, 4963. Mais

subissent le moins de détériorations possibles et que, le cas échéant, le propriétaire puisse obtenir réparation, un inventaire des biens et un état des lieux sont dressés avant l'arrivée des évacués. De plus, des visites aux évacués sont fréquemment réalisées par des membres des comités, qui procèdent discrètement à l'examen du mobilier mis à disposition et s'assurent que les évacués prennent soin du logement qui leur est prêté<sup>43</sup>. Ils peuvent alors prendre des mesures si ce n'est pas le cas. Malgré cela, le vol de petits mobiliers (couvertures, assiettes, casseroles, etc.) est fréquent.

Le principal problème avec le logement dans les immeubles vides est lié à la période d'occupation du bien qui, théoriquement temporaire, est souvent de longue durée. Les propriétaires estiment qu'ils méritent une compensation financière puisqu'ils ne peuvent ni habiter eux-mêmes cette maison occupée, ni la louer. Cependant, l'occupation du lieu faisant suite à un ordre de réquisition, la commune ou le comité de secours ne peuvent en aucun cas payer une location<sup>44</sup>.

Nombreux sont les propriétaires qui refusent que leur maison soit mise à disposition des évacués. Le plus souvent, leur bien est déjà loué, prêté à des familles belges ou réquisitionné par l'autorité allemande (surtout dans le cas de grandes villas). D'autres refusent tout simplement parce qu'ils ont peur des détériorations ou parce qu'ils estiment avoir suffisamment contribué à l'effort de guerre.

Parmi les personnes qui n'acceptent pas de mettre à disposition leur bien, certains font un don au comité des évacués ou proposent de payer une compensation financière à une famille modeste qui accepterait de loger des évacués chez elle. Sans doute est-ce là une façon pour ces personnes de se déculpabiliser ou de montrer qu'ils sont des gens respectables, soucieux du sort d'autrui et de la participation à l'effort de guerre. À contrario, des notables aisés acceptent non seulement d'héberger des évacués, mais aussi de les prendre entièrement à leur charge. Néanmoins, les comités n'acceptent pas aveuglément cette aide charitable, qui pourrait masquer des intentions malveillantes : une enquête est menée quant aux mœurs et à la moralité des hôtes, afin de s'assurer que les évacués seront traités convenablement.

---

cette situation de « réquisition » de villas et d'immeubles est présente partout où il y a des évacués.

<sup>43</sup> Archives de l'Etat à Liège, *Comité Provincial de Secours et d'Alimentation de Liège*, n° 4623 : Comité local de Liège - lettres relatives aux demandes de renseignements, Lettre du président du comité des évacués de Spa au bourgmestre de Liège, 20 juin 1918.

<sup>44</sup> A.E.L., *CPSAL*, 3148, Instructions du président du comité d'arrondissement de Huy au comité local de Villers-le-Bouillet, 20 juillet 1917.

En plus du logement, les autorités communales leur fournissent la houille pour le chauffage, l'électricité et les eaux alimentaires<sup>45</sup>.

En ce qui concerne la cohabitation entre Belges et Français, elle se déroule relativement bien, malgré l'exiguïté et le manque d'intimité. Lorsqu'elle se prolonge, les relations tendent néanmoins à se détériorer, en raison de la lassitude des uns et des autres, mais cela reste cependant modéré. En cas de réelle mésentente ou de conflit, les comités interviennent pour héberger les évacués dans une autre habitation.

Au moment des évacuations massives de l'automne 1918, la situation est bien plus compliquée à gérer : les évacués arrivent par milliers, épuisés, totalement démunis, souvent malades. Les communes sont prévenues seulement quelques jours, voire quelques heures avant leur arrivée et doivent prendre des mesures en urgence pour les recevoir. Certaines localités doivent accueillir un contingent d'évacués dépassant parfois le tiers et même de plus de la moitié le nombre des habitants<sup>46</sup>. Les membres des comités de secours et les autorités communales font tout leur possible pour caser au mieux tous les évacués, étant donné l'interdiction de les loger chez les particuliers. Les locaux publics sont aménagés en dortoirs, des non malades sont accueillis dans les hôpitaux où il reste des lits vides, les granges, les églises, les écoles sont aménagés.

Les conditions de logement sont pénibles, les évacués sont entassés dans des salles où règne une grande exiguïté, mais ceux qui ont la chance d'avoir un endroit où dormir ne se plaignent pas. Avec la fermeture de la frontière hollandaise en octobre 1918 par les Allemands, les évacués doivent rester en Belgique, des mesures sont alors prises pour les installer dans des logements plus décents, notamment chez l'habitant.

#### RAVITAILLEMENT ET SECOURS DIVERS APPORTÉS AUX ÉVACUÉS...

---

<sup>45</sup> Archives de l'État à Liège, *Comité provincial de Secours et d'Alimentation de Liège*, n°2629 : lettres relatives à l'organisation d'écoles spéciales pour les enfants d'évacués français, Lettre d'une évacuée au président de la section « évacués » du CPSA, s.d. (abréviation : A.E.L., *CPSAL*, 2629, nature, date)

<sup>46</sup> A.E.L., *CPSAL*, 2567, Rapport sur le fonctionnement de la section « Réfugiés », 6 novembre 1918, p. 15.

La plupart des évacués français arrivés en Belgique ne disposent pratiquement d'aucune ressource si ce ne sont les secours qui leur sont attribués par les organismes belges. Aux restrictions imposées par l'autorité allemande en ce qui concerne le poids et le nombre de bagages, il faut ajouter le fait que certains Français ont reçu l'ordre d'évacuation très tard, ce qui ne leur a pas permis de s'organiser et les a contraint à n'emporter que le strict nécessaire. D'autres avaient été mal informés, et sont partis sans aucun bagage. Les évacués en état d'indigence sont donc nombreux<sup>47</sup>.

Rapidement, tout est mis en place pour que les évacués nécessiteux bénéficient des secours alloués aux Belges (secours alimentaire, ravitaillement, œuvre de l'enfance, repas scolaire, assistance médicale et pharmaceutique, vêtements, charbon, etc. sauf le chômage)<sup>48</sup>. Une partie des secours et aides sont payés par les réfugiés aux moyens des bons communaux, mais aussi en argent liquide, l'autre partie, accordée aux nécessiteux, est financée par le CNSA grâce aux emprunts faits à la Société Générale. En plus de ces secours, les évacués reçoivent des allocations spéciales attribuées soit à titre de familles de mobilisés, soit à titre d'évacués. Ces secours spéciaux sont à charge de la Légation royale d'Espagne<sup>49</sup>.

Durant toute la période d'occupation, l'alimentation des populations est la préoccupation principale des organismes de secours. Ces derniers fournissent principalement des denrées exotiques (disponibles à des prix moins élevés), mais sont sans action lorsqu'il s'agit de vivres indigènes puisqu'ils sont tributaires de ce que leur envoie la CRB. L'activité du CNSA ne permet que de vendre en quantités limitées un nombre restreint de denrées alimentaires. La population, y compris les évacués, doit donc se tourner vers les magasins communaux et les négociants pour obtenir des vivres supplémentaires<sup>50</sup>.

Les évacués français bénéficient du même traitement que les Belges en ce qui concerne le ravitaillement : ils ont droit aux mêmes quantités et se les procurent aux mêmes prix<sup>51</sup>, calculés au prorata du nombre d'habitants de la commune. Les comités locaux et provinciaux sont impuissants en cas de réclamation, puisqu'ils ne sont pas responsables des quantités distribuées. Les évacués peuvent payer les vivres avec les bons de ville de France, pour peu qu'ils justifient

---

<sup>47</sup> A.E.N., *Franc-Warêt*, 120, Lettre du bourgmestre au Marquis de Villalobar, 8 août 1918.

<sup>48</sup> A.E.L., *CPSAL*, 2569, Procès verbal de la séance du 14 mai 1917.

<sup>49</sup> A.E.L., *CPSAL*, 2567, Rapport du 11 mars 1919.

<sup>50</sup> SOSSET, F., *La guerre de 1914-1918...*, 1921, p. 43.

<sup>51</sup> Les conditions de ravitaillement sont identiques à celles des Belges. Nous ne nous attardons donc ici que sur les points particuliers qui concernent les Français. Au sujet du ravitaillement en général, voir l'ouvrage HENRY, A., *L'œuvre du Comité national...*, 1920.

leur nationalité et leur statut d'évacué<sup>52</sup>. Ils peuvent également acheter à bas prix des rations supplémentaires fournies par le Comité d'alimentation du Nord de la France. Ces rations font l'objet d'une remise spéciale afin d'éviter toute réclamation de la part des Belges envieux.

Malgré ce supplément, le ravitaillement des Français demeure insuffisant. En outre, à la différence des Belges qui possèdent souvent un jardinet ou quelques poules, les Français ne disposent que des rations distribuées par les comités de secours. Dans les communes rurales, certains évacués se voient attribuer un jardinet grâce à l'œuvre du coin de terre afin de pallier le manque de vivres. Les personnes qui ont des connaissances en agriculture et en horticulture aident les évacués à cultiver, en réduisant les coûts de production et en maximisant la rentabilité<sup>53</sup>.



*Évacués français devant les locaux de distribution des ravitaillement du comité local de secours et d'alimentation à Branchon ?, avril 1917. Source : collection de Gréban de Saint-Germain, photographe à Branchon.*

Dans certaines communes, le ravitaillement pose problème car les comités ne se conforment pas aux instructions du CNSA et n'attribuent aux évacués qu'une partie des vivres qui leur reviennent. Par ailleurs, le vol de denrées est fréquent (existence de marchés noirs). Enfin, le

<sup>52</sup> A.Ev.N., *F.P.G.M.*, S39, Instructions aux comités régionaux et locaux de secours, 03 mai 1917.

<sup>53</sup> A.Ev.N., *F.P.G.M.*, S39, instructions aux comités régionaux et locaux de secours, 18 avril 1917.

non-respect des tarifs fixés par le CNSA est une pratique illégale, mais très répandue. Pour lutter contre ces fraudes, le CNSA renforce ses contrôles dans les comités locaux<sup>54</sup>.

Selon le Marquis de Villalobar, *la situation des évacués est toute spéciale, parce qu'ils ont du abandonner leur foyer, leurs biens et qu'ils sont venus vivre loin de leur pays dans des conditions vraiment exceptionnelles. Ils nécessitent des ressources plus élevées que les conditions faites aux familles résidant normalement en Belgique*<sup>55</sup>. Suite à ce constat la Légation royale d'Espagne décide d'accorder aux évacués nécessiteux diverses allocations afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins élémentaires. Il s'agit du secours alimentaire<sup>56</sup>, tel qu'attribué aux Belges nécessiteux, du secours aux familles de mobilisés<sup>57</sup> et de l'allocation de refuge<sup>58</sup>. Les bénéficiaires de ces allocations sont choisis selon les déclarations de biens et de ressources que les évacués ont du remplir lors de leur arrivée en Belgique. Les Français non-nécessiteux peuvent cependant bénéficier des allocations de secours à titre de prêt, qu'ils s'engagent à rembourser après la guerre<sup>59</sup>.

Les évacués doivent faire preuve d'une conduite et d'une moralité irréprochables, sans quoi ils se voient refuser l'octroi du secours alimentaire, voire la radiation de celui-ci. Enfin, seuls les Français arrivés en Belgique à partir du mois de mars 1917 peuvent en bénéficier (la distinction entre « réfugié » et « évacué » entre donc en ligne de compte dans ce cas)<sup>60</sup>.

De nombreuses personnes fraudent pour recevoir des secours plus élevés. Elles se déclarent indigentes alors qu'elles possèdent encore des sommes importantes. Pour lutter contre cette situation, les comités locaux vérifient l'état d'indigence des évacués, en menant des enquêtes minutieuses, notamment auprès des notables présents parmi les évacués. Les fraudeurs démasqués

---

<sup>54</sup> ID., Rapport d'inspection du CPSA à Burdinne, 11 août 1917.

<sup>55</sup> Archives Générales du Royaume, *Fonds du Comité National de Secours et d'Alimentation*, n°335 : Secours aux réfugiés et aux familles françaises, Lettre du président du CNSA à la Légation Royale d'Espagne, 19 février 1917. (abréviation : A.G.R., *CNSA*, 335, nature, date).

<sup>56</sup> Le paiement de ce secours s'effectue au moyen d'un crédit inscrit dans un livret spécial remis à chaque ménage, ce qui permet aux secourus de dépenser ce crédit selon leurs besoins (vêtements, nourriture, combustible, etc.). Les évacués nécessiteux peuvent bénéficier de ce secours alimentaire dans la limite où la mesure est appliquée aux nécessiteux ordinaires dans la localité où ils sont hébergés A.E.L., *CPSAL*, 2571 : règlement de la section « évacués », 2<sup>e</sup> édition, 1918, p. 44. Et HENRY, A., *L'œuvre du comité national...*, 1920, p. 251.

<sup>57</sup> Allocations versées aux familles des militaires mobilisés. Elles ont pour but de compenser la perte du salaire rapporté par les membres de la famille à présent mobilisés. A.G.R., *CNSA*, 335, Lettre du président du CNSA à la Légation Royale d'Espagne, 19 février 1917.

<sup>58</sup> L'allocation « évacués » est attribuée à tous les évacués français nécessiteux qui ne jouissent pas du secours mobilisé. Le montant de ce secours est fixé par le Marquis de Villalobar et les Comités de secours et varie durant la guerre (entre 1 franc et 1 franc 50 par adulte et par jour et entre 0,50 francs et 1 franc par enfant et par jour). A.E.N., *F.P.G.M.*, S39, Procès verbal de la réunion des délégués du CPSA de Namur, 18 novembre 1917.

<sup>59</sup> A.Ev.N., *F.P.G.M.*, S39, Procès verbal de la réunion des délégués du CPSA du 15 novembre 1917.

<sup>60</sup> ID., Instructions aux comités régionaux et locaux de secours du 18 avril 1917.



doivent s'engager à rembourser aux comités locaux toutes les sommes qui leurs ont été octroyées jusqu'alors<sup>61</sup>.

## SOINS DE SANTÉ

Outre le logement et l'alimentation des évacués, les comités de secours doivent gérer le problème des maladies. Les évacuations de l'hiver 1917 se déroulent dans des conditions particulièrement difficiles et les malades et les morts se comptent par centaines. Afin de leur venir en aide de manière efficace dès leur arrivée en Belgique, les comités de secours organisent des visites médicales et des mesures sont prises pour permettre l'hospitalisation des cas les plus graves.

Dans les villages, les évacués malades sont parfois regroupés au sein d'une même habitation/salle et placés sous la surveillance d'une infirmière. Dans les communes où le contingent d'évacués est important, des lazarets sont mis en place. Par manque de moyens, des établissements tels que des couvents peuvent également être agréés pour recevoir et soigner des vieillards impotents<sup>62</sup>. Les hôpitaux officiels peuvent également libérer des lits, mais seulement en cas d'urgence et si les évacués présentent des pathologies qui ne peuvent être soignées ailleurs<sup>63</sup>.

La difficulté majeure est posée par les épidémies (tuberculose et grippe espagnole surtout). En effet, les populations fragilisées par les hivers rigoureux, les privations et les conditions de vie difficiles, sont sujettes aux maladies contagieuses, comme la grippe espagnole, qui fait des ravages dès le mois d'août 1918<sup>64</sup>. Pour empêcher la propagation des épidémies, l'occupant promulgue des arrêtés qui préconisent des mesures d'hygiène et d'isolement qui doivent être rigoureusement appliquées<sup>65</sup>. Les évacués de passage de l'automne 1918 sont porteurs de nombreuses maladies. Le service des secours médico-pharmaceutique organise des infirmeries et des sanatoria dans les principales localités et le long des routes où passent les colonnes d'évacués, comme à Spy, Andoy et Lustin. Des médecins, des infirmiers et des médicaments sont envoyés là où le besoin est. Dans ses carnets, le chanoine Schmitz affirme que « plus de 50.000 évacués ont été soignés depuis quelques temps dans l'arrondissement de Namur »<sup>66</sup>.

<sup>61</sup> A.G.R, *CNSA*, 336, Exposé sur le fonctionnement et l'organisation de l'aide aux évacués, s.d.

<sup>62</sup> Archives de l'État à Liège, *CPSAL*, n°2571 : règlement de la section « évacués », 2<sup>e</sup> édition, 1918, p. 50.

<sup>63</sup> A.E.L., *CPSAL*, 3148, Instructions du comité d'arrondissement de Huy, 20 octobre 1917.

<sup>64</sup> Elle commence au front en avril 1918 et se propage dans la population. Les évacués de l'automne 1918 constituent des vecteurs de transmission de cette épidémie. HENRY, A., *L'œuvre du comité national...*, 1920, p. 266.

<sup>65</sup> Archives de l'État à Liège, *Comité provincial de Secours et d'Alimentation de Liège*, n°2600 : Hôpital de Grivegnée-service médical, Instruction du Directeur Général du service de l'hygiène et de la santé au directeur de l'hôpital de Grivegnée, 5 janvier 1918. (abréviation : A.EL., *CPSAL*, 2600, nature, date).

<sup>66</sup> A.Ev.N., *F.S.*, S187, Journaux personnels, 11 avril 1917 et 4 novembre 1918.

Ce sont essentiellement des volontaires qui travaillent dans ces hôpitaux et hospices improvisés. Les éventuels médecins et infirmiers présents parmi les évacués peuvent s'occuper de leurs compatriotes, pour autant qu'ils se plient aux règles médicales belges<sup>67</sup>.

#### LE CAS PARTICULIER DES ENFANTS...

Les enfants, qui constituent avec les personnes âgées la majeure partie des personnes évacuées, vont faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des comités, mais aussi des Belges. Leur scolarisation est un élément auquel les comités de secours veillent particulièrement. L'enseignement étant obligatoire entre 6 et 14 ans en Belgique, les directeurs des écoles doivent faire un rapport sur la fréquentation des cours par les évacués. Des mesures sévères, telle que la suppression des secours, peuvent être prises à l'égard des parents dont les enfants ne suivraient pas régulièrement les cours<sup>68</sup>.

Si les conditions matérielles le permettent, les Français sont accueillis dans les classes déjà existantes et suivent les cours avec les Belges. Si ce n'est pas le cas, des classes spéciales pour les enfants évacués peuvent être ouvertes. La commune doit alors mettre à disposition des locaux et du mobilier (pupitres, tableaux, etc.), ce qui n'est pas toujours possible<sup>69</sup>.

Pour dispenser les cours aux enfants français, les comités de secours recherchent parmi les évacués des enseignants diplômés. En raison du manque de candidats enseignant, des personnes ne possédant pas leur diplôme d'enseignant, telles que des religieuses, dispensent les cours aux évacués, de manière bénévole parfois.

Dans les communes ouvrières, des classes de vacances sont spécialement mises en place. Elles ont pour buts de combler d'éventuelles lacunes scolaires, de maintenir la discipline parmi les enfants, mais aussi de prévenir les tensions entre les évacués et leurs logeurs, causées notamment par l'agitation des enfants dans des maisons surpeuplées où l'exiguïté des espaces favorise les conflits. À la campagne, les enfants sont, comme les petits Belges, mis à contribution dans les travaux agricoles.

---

<sup>67</sup> A.Ev.N., *F.P.G.M.*, S39, Instructions du CNSA 18 avril 1917.

<sup>68</sup> A.E.L., *CPSAL*, 4629, Lettre du secrétaire du comité local de secours aux réfugiés de Liège à un évacué français, 29 juin 1917.

<sup>69</sup> A.E.N., *F.S.*, 9, Rapport du doyenné de Leuze concernant la réunion inter paroisses, 24 mars 1917.

Une autre difficulté concernant les enfants est la problématique des orphelins. L'orphelinat de la Légation royale d'Espagne à Bruxelles accueille les enfants de moins de 12 ans<sup>70</sup> orphelins ou séparés de leurs parents. Si les enfants ont encore de la famille parmi les évacués et si la situation matérielle et morale dans laquelle ils se trouvent est bonne, ils peuvent rester auprès de leurs proches<sup>71</sup>. La procédure d'accueil à Bruxelles demandant un certain temps, les enfants sont souvent recueillis par d'autres évacués, qu'ils connaissaient ou non avant l'évacuation, ou par des familles belges en attendant leur placement. Généralement, ces familles d'accueil s'attachent à l'enfant et introduisent des demandes pour le garder auprès d'elles si leur situation financière leur permet d'assurer les besoins de l'enfant. En effet, si ces familles ne sont pas nécessiteuses, elles doivent prendre en charge l'enfant (qui peut, dans certains cas, recevoir l'allocation de refuge). La situation financière de certains accueillants ne leur permet donc pas de garder ces enfants, qui sont alors envoyés à l'orphelinat de Bruxelles.

Les comités de secours doivent veiller au bien être des enfants, et s'ils estiment que les petits ne reçoivent pas les soins nécessaires, ils en retirent la garde à leur famille d'accueil. Lorsqu'un enfant vit avec une mère qui a été rayée des secours pour inconduite ou dans un foyer immoral, les comités locaux doivent en avertir le Marquis de Villalobar, qui les recueille avec empressement dans l'orphelinat de la Légation royale d'Espagne à Bruxelles<sup>72</sup>.

#### TRAVAIL DES ÉVACUÉS...

La grande majorité des évacués est inapte au travail (personnes âgées, malades, enfants). Ils sont cependant accompagnés d'une série de personnes « valides » (maires, curés, médecins, infirmières, etc.) qui veulent se rendre utiles. Ces dernières cherchent à trouver un travail davantage pour oublier leur misérable condition et venir en aide à leurs compatriotes que pour obtenir une rémunération.

La mise au travail des évacués n'est pas une chose aisée, en particulier dans les communes industrielles, puisque le travail manque déjà pour les Belges. En ville, les évacués sont principalement mis à profit dans les comités de secours. Les Belges ne leurs accordent cependant

---

<sup>70</sup> Les enfants orphelins âgés de plus de 12 ans ne peuvent être admis dans les hospices pour orphelins. Ils sont généralement recueillis par des familles belges qui peuvent demander une contribution afin de pouvoir subvenir aux besoins de l'enfant (l'allocation du CNSA destinée à l'enfant leur est versée).

Archives de l'État à Liège, *Comité provincial de Secours et d'Alimentation de Liège*, n°2583 : Pièces et certificats délivrés par les comités locaux en cas de mutation, Circulaire du Président des hospices civils de Liège au Commissaire en Chef de Liège, août 1918.

<sup>71</sup> A.E.L., *CPSAL*, 2571, Règlement de la section « évacués », 2<sup>e</sup> édition, 1918, p. 39.

<sup>72</sup> A.E.L., *CPSAL*, 2573, Circulaire du président de la section « évacués », 14 février 1918.

pas des postes à responsabilités, ils servent plutôt de main d'œuvre (confection de repas, transport des marchandises, etc.). Dans les campagnes, les Français aident aussi leurs hôtes dans les travaux champêtres et l'élevage. De nombreuses personnes compétentes s'activent également pour aider dans les hospices, les hôpitaux et les écoles pour enfants français.

Parmi les personnes qui s'étaient portées volontaires, certaines sollicitent une rémunération pour le service rendu aux populations. La rémunération est refusée, mais une gratification de 4 francs par personne peut être octroyée. En revanche, les « ouvriers » employés par les comités de secours touchent une petite rémunération par quinzaine<sup>73</sup>.

Les évacués ayant trouvé un travail rémunérateur (instituteurs, aides ménagères chez les familles aisées belges, prêtres...). Ils peuvent continuer à prétendre au bénéfice des secours, mais ces derniers sont parfois revus à la baisse (pour 50% au maximum)<sup>74</sup>.

A côté de ce travail « librement consenti », certains évacués sont réquisitionnés par l'autorité allemande pour le travail forcé. Dès leur arrivée en Belgique, les évacués de sexe masculin qui ont entre 15 et 50 ans sont, au même titre que les Belges, soumis au contrôle de l'autorité allemande. Ils sont régulièrement tenus de passer une visite médicale.

*Sont soumis à la surveillance des Meldeamter, tous les nationaux des deux sexes, au-dessus de 15 ans, des pays encore en guerre avec l'Allemagne. Toute personne surveillée reçoit une « MELDEKARTE » (carte de contrôle). Tout sujet surveillé doit toujours être porteur de cette carte ainsi que de sa carte d'identité<sup>75</sup>.*

Les personnes concernées ne sont donc pas autorisées à se déplacer ou à déménager librement. Toute opposition à cette mesure peut entraîner de lourdes amendes, voire une peine de prison pouvant aller jusqu'à 6 semaines<sup>76</sup>. Ces mesures sont prises afin de faciliter les réquisitions pour le travail forcé.

En octobre et novembre 1917, les chiffres de mise au travail forcé d'évacués sont particulièrement élevés: des jeunes gens qui n'ont pas pu être rapatriés avec leurs parents, des

---

<sup>73</sup> A.E.L., *CPSAL*, 3888, Lettre d'un membre du comité local au président de ce même comité, s.d.

<sup>74</sup> A.E.L., *CPSAL*, 4531, Instructions du président de la section « évacués » du CPSA, 21 mai 1917.

<sup>75</sup> Les Meldeamter sont les bureaux de contrôle et de recensement. PIRENNE, J. et VAUTHIER, M., *La législation et l'administration allemandes en Belgique*, Paris, 1925, p. 134-135.

<sup>76</sup> A.E.L., *Commune Bas-Oha*, n°106 : Réfugiés, 1917-1918, Lettre de la Meldeamt au bourgmestre, s.d.

malades passant avec les trains sanitaires et même des personnes infirmes ont été emmenées par les Allemands pour exécuter des travaux militaires<sup>77</sup>.

Les évacués français revenant dans leur commune de résidence en Belgique après leur déportation pour le travail forcé ne peuvent être réinscrits au bénéfice des secours que lorsqu'ils sont libérés définitivement et après avoir établi qu'ils n'ont souscrit aucun engagement<sup>78</sup>. Les évacués qui travaillent volontairement pour l'autorité allemande sont rayés définitivement des secours, et il en va de même pour leurs familles<sup>79</sup>.

#### LA COHABITATION AVEC LES BELGES...

Réalité subjective, la nature des relations entre Belges et Français est difficile à saisir. Ne disposant pas de beaucoup de données à ce sujet dans les sources consultées, nous avons repris les postulats émis jusqu'alors par les historiens ayant étudié ce sujet, en essayant d'y apporter un éclairage et des nuances. Les données littéraires semblent favoriser l'hypothèse d'une entente cordiale dans un premier temps, suivie d'une lassitude dans les communes où la cohabitation perdure.

De manière générale, il semble en effet que les Belges accueillent les évacués chaleureusement, et ce malgré les réquisitions imposées à la population afin de subvenir aux besoins des exilés. Les Namurois sont solidaires de ces civils qui ont connu l'invasion, la proximité des combats et les privations de l'occupation. Comme le souligne Gabriel Perreux, il y a une certaine héroïsation de ces évacués forcés<sup>80</sup>. Les Belges ont conscience que le sort des Français est plus difficile que le leur : les familles françaises sont décimées, ils ont dû abandonner leur maison et tous leurs biens en sachant qu'ils ne les retrouveraient certainement pas à leur retour, ils sont envoyés loin de chez eux et sont dépendants de la générosité d'autrui. Les Namurois sont touchés par les récits des évacués et bouleversés de voir à quel point ces gens sont démunis, dès lors *c'est avec sympathie et comme des frères dans l'infortune que les évacués français furent accueillis par les particuliers, chez qui ils sont logés*<sup>81</sup>. *Ils ont été reçus, partout,*

---

<sup>77</sup> A.E.L., CPSAL, 2567, Rapport sur le fonctionnement de la section « Evacués », 6 novembre 1918, p. 13. Ces personnes sont envoyées à Othée, Wihogne et Oreye

<sup>78</sup> A.E.L., CPSAL, 3148, Lettre du président du comité d'arrondissement de Huy aux comités locaux, 8 avril 1918.

<sup>79</sup> ID., Instruction confidentielle du Marquis de Villalobar, 15 juin 1918.

<sup>80</sup> PERREUX, G., *La vie quotidienne des civils...*, Paris, 1966, p. 34.

<sup>81</sup> A.E.N., F.S., n°9, Lettre du curé de Beauraing à Monseigneur Heylen du 27 mars 1917.

par les populations qui s'appliquent vraiment à adoucir leur malheur<sup>82</sup>. À Liège, les documents trouvés sont déjà un peu plus nuancés à ce sujet :

*Sauf dans deux ou trois communes, la réception fut extrêmement réconfortante. L'élan de générosité fut en quelque sorte spontané dans toutes les classes de la société. Les rares manifestations d'égoïsme nous viennent des fermiers, des trafiquants pour lesquels la présence des réfugiés eut constitué un témoin gênants de leur commerce illicite. Mais loin de notre pensée de généraliser les manifestations individuelles et de confondre tous les fermiers avec ceux qui exploitaient scandaleusement tous leurs concitoyens<sup>83</sup>.*

Si l'installation des Français se passe bien, la cohabitation prolongée provoque quelques troubles :

*La population en grande partie agricole leur fit bon accueil et les aide avec une certaine charité, qui malheureusement n'alla pas toujours en grandissant<sup>84</sup>.*

L'exiguïté des logements, les privations, les mœurs et les habitudes de chacun détériorent parfois les relations entre Français et Belges. Mais comme l'exprime Thierry Delplancq *si on peut penser que le caractère et les habitudes ne doivent avoir été que des pierres d'achoppement de moindre importance, il doit certainement en avoir été tout autre des problèmes engendrés par le ravitaillement<sup>85</sup>*. En effet, les Français se plaignent car ils considèrent que les vivres sont très chères et trop rares et que leur ravitaillement est insuffisant. Ils reçoivent pourtant une ration supplémentaire du Comité d'Alimentation du Nord de la France. Leurs reproches irritent les Belges qui jalourent cette ration supplémentaire. Au sortir des hivers en particulier, la misère est de plus en plus grande et les populations ne supportent plus les privations, ce qui favorise les tensions. Dans certaines localités, les Français ont bien conscience de représenter un fardeau pour leurs hôtes et essaient de ne pas trop se plaindre.

En province de Namur, les relations entre Belges et Français semblent avoir été cordiales en général. Quelques tensions ont lieu, mais elles concernent principalement les questions de ravitaillement et impliquent davantage les comités locaux que la population (ce fut le cas notamment dans les communes de Héron, Burdinne et Couvin<sup>86</sup>). La manière dont sont organisés

---

<sup>82</sup> A.E.V.N., *F.P.G.M.*, S15, Lettre de Monseigneur Heylen au président du CPSA de Namur, 12 avril 1917.

<sup>83</sup> A.E.L., *CPSAL*, 2567, Rapport sur le fonctionnement de la section « Réfugiés », 6 novembre 1918, p. 14.

<sup>84</sup> A.E.N., F.S., 64, Rapport pour la paroisse de Nassogne, s.d.

<sup>85</sup> DELPLANCQ, Th., *Des civils dans la guerre...*, 2001, p.78.

<sup>86</sup> Ainsi, à Couvin, les membres du comité local vendent les vivres aux évacués à un prix plus élevé, pour payer la main d'œuvre qui assure la distribution. Les évacués se plaignent avec insistance auprès des organismes de secours, et

les comités de secours et leur efficacité semblent d'ailleurs déterminer la nature des relations entre populations belge et français, de même que certaines particularités locales (personnalité du bourgmestre, membres des comités de secours, nombre de Français accueillis, etc.). Manquant de données au niveau local, nous ne pouvons émettre d'hypothèses solides à ce sujet. Ce seul point des relations pourrait faire l'objet d'une étude ultérieure sur la base d'archives variées, notamment les rapports des commissaires d'Evian utilisés par Philippe Nivet pour son étude sur les réfugiés français<sup>87</sup>.

Selon les archives consultées, les cas de mésentente constituent des exceptions et les nombreuses lettres envoyées par les Français rentrés au pays témoignent de la générosité des Belges à leur égard.

*Monsieur le Bourgmestre,*

*Au moment de quitter votre excellente et hospitalière commune pour rentrer en France, les habitants de St Hamel et de St Bellorme, évacués à Franc-Warêt, se rappellent avec émotion les sentiments de sympathie et de sincère considération avec lesquelles ils ont été reçus par vous et votre honorable population à l'époque déjà lointaine de leur arrivée.*

*Cette sympathie, qui ne s'est pas démentie un seul instant, a été leur consolation dans l'exil. Désormais, les liens indestructibles d'une étroite amitié unissent pour toujours les populations sœurs de Franc-Warêt, d'Hamel et de Bellorme.*

*Aux noms de mes concitoyens dont je suis le plus fidèle interprète, je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre et, en votre personne, je remercie tous les habitants de votre commune, du dévouement avec lequel vous nous avez aidés et soutenus dans nos malheurs, ainsi que de la noble simplicité avec laquelle vous avez rempli, envers nous, le saint devoir de l'hospitalité ; nous en conserverons fidèlement dans nos cœurs un souvenir de pieuse reconnaissance.<sup>88</sup>*

Si les premiers évacués de 1917 inspirent de la pitié, ceux qui arrivent en colonnes soulèvent, sur leur passage, un irrésistible sentiment d'indignation et de commisération : *une grande pitié avait secoué la population belge à l'arrivée de ces malheureux évacués ; il n'était venu à l'esprit de personne que les pénibles spectacles dont on avait été alors le témoin pussent être jamais égalés<sup>89</sup>.*

---

même de l'évêque. Le comité de Couvin cherche alors à supprimer la section « évacués » de leur comité, afin de pouvoir continuer librement leurs fraudes.

<sup>87</sup> NIVET, PH., *Les réfugiés de la Guerre...*, 2004.

<sup>88</sup> A.E.N., *Franc-Warêt*, 120, lettre d'un évacué français au bourgmestre, 7 novembre 1917.

<sup>89</sup> HENRY, A., *L'œuvre du comité national...*, 1920, P 268.

La vision des évacués, contraints de faire à pieds de longs trajets dans le froid et sous les intempéries, suscite tant de haine envers les Allemands que les Belges redoublent de générosité envers les Français. Dans une certaine mesure, le soin mis dans l'aide aux évacués peut être considéré comme une réaction d'opposition à l'occupant : *la population belge, les autorités locales et les organismes du comité national s'efforcèrent de suppléer à l'indifférence et au mauvais vouloir des autorités allemandes et ne négligèrent rien pour adoucir le sort de ces malheureuses victimes de la barbarie*<sup>90</sup>.

Un autre facteur à ne pas négliger dans cette attitude chaleureuse des Belges est l'approche de la fin du conflit. Les Belges savent que ces malheureux Français ne resteront pas longtemps et qu'un avenir meilleur se profile pour les deux peuples. La population entière s'associe à l'administration pour aider les évacués, rejoints à partir du 11 novembre par les prisonniers libérés d'Allemagne.

RELATIONS AVEC L'ÉGLISE ET RÔLE DU CLERGÉ ...

### *Les actions de Monseigneur Heylen en faveur des évacués*

Ayant été chargé par le Saint Siège de défendre les intérêts des diocèses de la France occupée, Monseigneur Heylen, évêque de Namur, veille à ce que les évacués arrivés en Belgique soient bien traités et reçoivent le nécessaire pour satisfaire leurs besoins (logement, alimentation, mais aussi secours religieux). Par de nombreuses démarches, l'évêque de Namur contribue à améliorer autant que possible les conditions de vie des évacués dans le diocèse. Les innombrables lettres de remerciements qu'il reçoit témoignent la reconnaissance des Français à son égard :

*Comme autrefois Jésus parcourait la Judée, instruisant, consolant et guérissant, vous venez, Monseigneur, nous visiter, compatir à nos douleurs et nous donner une parole d'instruction, de consolation et d'endurance. (...) Vous êtes toujours là, on nous l'avait dit, où il y a du bien à faire et du mal à réparer*<sup>91</sup>.

L'action de Monseigneur Heylen s'exerce surtout en cas de litiges. Les comités de secours étant débordés, ils ne peuvent répondre aux demandes individuelles des évacués, qui se tournent

---

<sup>90</sup> HENRY, A., *L'œuvre du comité national...*, 1920, p. 267.

<sup>91</sup> A.Ev.N, *F.P.G.M.*, S15, Lettre des évacués de Tongrinne à l'Evêque de Namur, s.d.



alors vers l'évêque. Chaque jour, des dizaines de lettres d'évacués à la recherche de leurs proches ou dans le besoin arrivent à l'évêché. Afin de pouvoir les aider, Heylen élabore, avec l'aide des curés de son diocèse, des listes d'évacués, paroisse par paroisse, qui permettent de localiser les individus hébergés dans le namurois<sup>92</sup>, mais aussi de se faire une idée de leur répartition.

Monseigneur Heylen aide également les comités de secours. Grâce à son autorité et ses nombreux contacts avec les personnalités namuroises, il obtient des dons en argent, mais aussi en nature (nourriture, voitures, draps, mobiliers, etc.), utiles aux comités. L'évêque est aussi l'intermédiaire entre le président du comité provincial et les évacués et permet de lutter contre les fraudes éventuelles des membres des comités locaux. En effet, lors de ses visites dans les paroisses, il constate de visu les conditions de vie des Français et prend note de leurs desideratas. Les plaintes concernent principalement le ravitaillement. Monseigneur Heylen les transmet au président du Comité provincial, dans l'espoir que ce dernier y remédie :

*Monsieur le Baron (...) je prendrai soin de vous communiquer tous les desiderata (sic) qui me sont exprimés par les pauvres réfugiés français à l'occasion des visites que je leur rends ; tout en vous laissant juge de la suite qu'il est possible d'y donner et à laquelle je me rallie d'avance.*<sup>93</sup>

Dans le cas des évacués les plus mal logés, Monseigneur Heylen utilise sa notoriété et son influence pour obtenir leur transfert vers une demeure plus confortable, ou vers une autre localité.

*Votre Grandeur, Monseigneur, a compris la portée de notre malheur, et grâce à son influente intervention, Elle (sic) y a mis le terme tant souhaité en obtenant notre transfert dans la maison des Petites Sœurs, à Namur*<sup>94</sup>. (évacués de Givet transférés dans un couvent à Namur).

Afin de faciliter le déménagement et d'obtenir plus rapidement l'accord de l'autorité occupante, Monseigneur Heylen apporte des solutions et propose des nouveaux lieux de résidence pour les évacués. Si son implication personnelle est indéniable, il faut cependant souligner qu'il est grandement aidé dans ces tâches par les prêtres dans les paroisses et par le chanoine Schmitz.

---

<sup>92</sup> Ces listes reprennent la localité d'origine des évacués (canton, département, diocèse), le nombre et le nom des évacués (regroupés par famille) hébergés dans la commune, la date de leur arrivée, ainsi que tout autre renseignement jugé utile. A.Ev.N., F.P.G.M., S15, Lettre de l'évêque de Namur aux doyens du diocèse, mai 1917.

<sup>93</sup> A.Ev.N., F.P.G.M., S15, Lettre de l'évêque au président du CPSA de Namur, 5 mai 1917.

<sup>94</sup> ID., lettre d'un évacué français à Monseigneur Heylen, 17 mai 1917.

En tant qu'Evêque, Monseigneur Heylen accorde une attention particulière au sort des ecclésiastiques évacués. Les prêtres français se trouvant dans le diocèse de Namur reçoivent une aide financière de l'évêché, qui tend à être remplacée par une rétribution pour la célébration d'offices, une fois la confiance du clergé belge gagnée<sup>95</sup>. Heylen intervient également auprès du gouverneur général pour obtenir le rapatriement de religieux français ou leur transfert vers des paroisses où le nombre de prêtres est insuffisant :

*Excellence, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir permettre à M. l'abbé Fléchois, vicaire de La Fère, actuellement réfugié à Ciney, de se rendre à Rochefort et d'y résider. Rochefort compte un millier d'habitants de La Fère qui n'ont avec eux aucun prêtre français, alors qu'à Ciney il y a 3 prêtres pour 1050 réfugiés<sup>96</sup>.*

Notons que le chanoine Schmitz ne peut être tenu à l'écart de toutes ces actions : s'il agit au nom de l'Evêque, son implication effective n'en est pas moins importante. Il s'est en l'occurrence occupé de la majeure partie des échanges épistolaires entre les curés, les doyens et l'Evêque, de l'élaboration des listes d'évacués, mais aussi des recherches d'évacués.

### *Le clergé belge et les évacués...*

Selon les instructions de Monseigneur Heylen, le clergé namurois fait son possible pour accueillir au mieux les évacués et les aider à s'intégrer dans la communauté. Chaque prêtre veille à *préparer un accueil bienveillant et réconfortant et à témoigner les plus grands égards à ces victimes de la guerre*<sup>97</sup>. Le clergé joue un rôle prépondérant puisque, disposant d'une certaine autorité sur les paroissiens, il les persuade de contribuer autant que possible, que ce soit en donnant des fonds et des biens pour les évacués, ou en les recueillant chez eux. Les prêtres, mais aussi les communautés religieuses, se mobilisent pour les Français. Dans les couvents, des vieillards et des enfants sont hébergés et soignés. Les religieuses s'impliquent également dans les soins de santé, travaillant de manière bénévole à l'hôpital ou dans les lazarets. Certaines congrégations religieuses mettent à disposition des fonds, des locaux ou du matériel.

Les prêtres sont touchés par le sort des évacués, *qui ont du abandonner et quitter tout, qui ont faim et sont transis de froid, mais qui restent dignes dans l'épreuve et souffrent sans se*

<sup>95</sup> Pour organiser cette comptabilité, Monseigneur Heylen tient, à titre personnel, des petits carnets avec le nom des prêtres français et leur localisation dans le diocèse A.Ev.N., *F.P.G.M.*, S12, Carnets de comptabilités de Monseigneur Heylen.

<sup>96</sup> A.Ev.N., *F.P.G.M.*, S15, Lettre de l'évêque au gouverneur général de la province, 30 mars 1917.

<sup>97</sup> A.E.N., *F.S.*, 9, Rapport de la réunion des curés du doyenné à Jambes le 23 mars 1917.

*plaindre*<sup>98</sup>. Au-delà de cette compassion, les prêtres voient dans le secours aux Français un véritable enjeu : montrer à l'évêque qu'ils ont bien éduqué leurs paroissiens aux principes de charité chrétienne. Dès lors, les curés veillent avec attention à ce que les Belges, malgré leur propre misère, traitent les Français comme « des frères dans le malheur » et soient indulgents et généreux. Lorsque l'accueil est chaleureux et que les Belges font preuve de bonté et de compassion, les curés se félicitent, estimant ainsi avoir bien éduqué leurs ouailles.

Néanmoins, certains mentionnent brièvement les *quelques avarés et égoïstes qui font tache*<sup>99</sup> parmi les villageois généreux. Les prêtres sont des témoins privilégiés de la vie et de l'intégration des évacués dans les communes belges. Mais ils manquent parfois d'objectivité, notamment en valorisant la bonne conduite de leurs paroissiens.

Tout comme les bourgmestres, les curés font face à un conflit d'intérêts et peinent à ne pas favoriser leurs paroissiens en cas de litiges. Paradoxalement à l'accueil chaleureux, certaines situations imposées par la présence des évacués dérangent les prêtres. Ainsi, la réquisition des locaux où se donne l'enseignement pour le logement des évacués déplaît au clergé. Monseigneur Heylen s'oppose à l'occupation de certains séminaires, dans la mesure où celle-ci entrave le bon déroulement de l'enseignement :

De même, les prêtres s'inquiètent de l'hébergement des évacués chez les particuliers. Ils veillent à ce que la moralité et la décence soient sauvegardées et collaborent avec la commission du logement *de telle sorte que la présence de ces nouveaux hôtes ne donne pas lieu à des situations qu'il importe d'éviter*<sup>100</sup>. Le clergé namurois compte aussi sur la police locale pour surveiller la moralité dans les rues et les cafés, afin de préserver la jeunesse belge et d'éviter les bagarres.

Mais la principale préoccupation du clergé belge est de préserver la ferveur et les bonnes mœurs des paroissiens. Ces derniers pourraient être « détournés du droit chemin » par les Français, arrivés sans même un prêtre pour certains et privés d'encadrement religieux, gage de bonnes mœurs et moralité, depuis le début du conflit.

*Le Curé de Matagne la Petite est extraordinairement alarmé. Sa petite paroisse était si bonne ! Or voici que toutes ses maisons sont envahies par une*

---

<sup>98</sup> A.E.N., F.S., 64, Rapport pour la paroisse de Beauraing, s.d.

<sup>99</sup>ID., Rapport de la paroisse de Neuvillers, s.d.

<sup>100</sup>Ibid., Rapport de la réunion des curés du doyenné à Jambes le 23 mars 1917.

*population étrangère peu chrétienne dans laquelle il se trouve beaucoup de femmes sans hommes. Quel danger pour les braves jeunes gens de Matagne !<sup>101</sup>*

Pour le clergé belge, le secours spirituel des évacués devient une priorité. En faisant des Français « de bons chrétiens », ils veulent préserver la ferveur et la moralité de leurs propres ouailles. Les doyens sont tenus de faire un rapport sur l'« état religieux » des évacués, qui mentionne notamment depuis quand ils n'ont plus été à la messe, mais aussi leur degré de connaissance et de respect de la religion.

*La plupart étaient pratiquants, quelques femmes et enfants communiaient tous les jours. Naturellement quelques brebis galeuses d'étaient glissées dans un pareil troupeau<sup>102</sup>.*

*Ce qui fit le plus de tort à la paroisse c'est l'arrivée des réfugiés français. Il y avait parmi eux des chrétiens vraiment exemplaires, mais aussi de véritables impies et des débauchés. Ils ricanent des pratiques les plus saintes de notre religion. Ils firent un tort à la jeunesse qui paraissait au départ irréparable. (Rapport du curé de Beuraing)*

Dans les paroisses où de nombreux évacués ne vont pas à la messe, l'assistance décline : les Belges craignent de laisser les évacués seuls dans leurs habitations et préfèrent renoncer à l'office, ce qui affole les ecclésiastiques et renforce leur volonté de « convertir » les Français à la pratique du culte catholique :

*Une chose qui gâta l'assistance aux offices fut la présence de 166 réfugiés français en 1917. J'avais obtenu que les paroissiens les acceptent chez eux mais je crois qu'on n'aimait pas trop de les laisser seuls. (Rapport du curé de Serinchamps)*

*Une partie d'entre eux venaient à la messe, mais la majorité n'y assistait jamais. C'est à partir de ce moment que l'assistance a commencé à décliner à l'office. (Rapport du curé d'Emptinne)*

Mais, les évacués ne sont pas toujours un exemple négatif pour les Belges :

---

<sup>101</sup> A.Ev.N., F.P.G.M., S15, Lettre du curé de Philippeville au vicaire général de Namur, 22 mars 1917.

<sup>102</sup> AEN, F.S., 64, Rapport pour la paroisse de Saint-Hubert, s.d.

*À de rares exceptions près, tous se comportèrent en bons chrétiens durant ces longs mois. Ils participèrent plusieurs fois aux exercices religieux et y furent dignes et respectueux. (Rapport du curé de Froidfontaine)*

Afin d'organiser le secours religieux des évacués, des réunions entre les doyens ont lieu à l'évêché, mais aussi localement entre les curés d'un même doyenné. Les mesures à adopter et les moyens à mettre en œuvre pour « remettre les Français sur le droit chemin » y sont décidés.

La première tâche du clergé est de prendre en charge les enfants pour en faire de bons chrétiens. Les curés des paroisses d'accueil ouvrent des classes si nécessaire, afin de dispenser une instruction religieuse et d'emmener les enfants à l'office. Prodiguer un enseignement aux plus jeunes facilite l'adhésion et la coopération des parents, qui réclamaient des écoles, à la politique « d'évangélisation » du clergé : ils acceptent que le clergé namurois baptise les nourrissons et que leurs enfants suivent le catéchisme en vue de leur communion solennelle<sup>103</sup>. Ces derniers peuvent ensuite aider lors de la messe dominicale en devenant enfants de chœur, ce qui renforce leur sentiment d'appartenance à la communauté religieuse de la paroisse dans laquelle ils sont hébergés.

Enfin, pour assurer la ferveur religieuse des adultes, le clergé organise des missions, des visites, famille par famille, soutenues par les ménages qui hébergent les évacués. Des feuilles et des brochures de propagande sont distribuées et des messes spéciales sont organisées pour les Français afin de consolider leur foi et de les intégrer à la vie religieuse de la communauté.

### *Intégration des religieux français en Belgique...*

De manière générale, l'entente entre les prêtres des deux nations semble cordiale. Les Belges ont beaucoup de respect pour leurs homologues français, courageux et dévoués. Mais malgré cette bonne entente, les prêtres belges se montrent réticents et méfiants lorsque les Français manifestent leur volonté d'aider dans l'encadrement religieux des villageois, notamment en assurant l'office<sup>104</sup>. S'il semble évident que les prêtres évacués encadrent eux-mêmes leurs ouailles, il n'en va pas de même pour les paroissiens belges :

---

<sup>103</sup> À plusieurs reprises, Schmitz mentionne que Monseigneur Heylen se rend dans tel ou tel village pour communier ou confirmer des jeunes évacués français. A.Ev.N., F.S., S187, Journaux personnels, 19 juillet 1917 et 19 janvier 1918.

<sup>104</sup> A.E.N., F.S., 9 : à plusieurs reprises, des curés de paroisses écrivent à l'évêque pour savoir s'il autorise tel ou tel prêtre français à donner la messe. Les prêtres sont rétribués deux francs par office donnée.

*Si la population réfugiée est accompagnée de son propre curé, il est tout naturel et de droit, qu'elle lui reste confiée pour la messe, l'instruction, l'administration des sacrements et la sépulture. (...) La majorité des conférenciers n'estime pas souhaitable que les pouvoirs accordés aux prêtres français étendent leur ministère sur les Belges ou du moins souhaite que cela ne se passe que sur le désir du curé belge. Ils croient que la conception du ministère pastoral diffère trop, d'un pays à l'autre, et que les usages français pourraient ne pas être sans inconvénient pour notre ministère.<sup>105</sup>*

*L'impression générale c'est que nous ne pouvons pas trop compter sur la coopération du clergé français. Peu de zèle et des principes qui pourraient nuire à notre population<sup>106</sup>.*

Toutefois, cette méfiance du clergé belge n'est pas de mise dans les paroisses où les prêtres belges sont débordés. Ainsi, à Vielsalm, le doyen écrit à l'évêque de Namur pour voir s'il peut « mettre à contribution » les prêtres français, avant même l'arrivée de ceux-ci en Belgique :

*On annonce l'arrivée pour ce soir même de 1500 déportés français, parmi lesquels probablement des prêtres. S'ils sont en état de faire un peu de ministère, la question du « vicaire » trouvera ainsi une solution ; si non, le surcroît de besogne que m'occasionnera l'arrivée de ces nouveaux paroissiens, justifiera une fois de plus la présence d'un vicaire à Vielsalm<sup>107</sup>.*

Ailleurs, il semble que le clergé belge s'accommode aux prêtres français et que ses inquiétudes s'estompent après quelques semaines de cohabitation. Les prêtres français reçoivent de plus en plus souvent des rétributions de l'évêque pour avoir assuré l'office. En ce qui concerne les membres de congrégations religieuses françaises, ils jouent un rôle important dans l'éducation des enfants, en aidant dans les écoles ou en créant des classes pour les petits évacués. Ainsi, les religieuses de Saint Erme s'occupent, à la suite d'une demande de Monseigneur Heylen, des colonies scolaires de la citadelle<sup>108</sup>. Les religieuses françaises sont également actives dans les soins aux personnes âgées et dans les hôpitaux pour évacués.

De manière générale, les religieux français s'intègrent dans les communautés belges et y sont bien traités. À l'instar de beaucoup de civils rapatriés, ils manifestent d'ailleurs leur reconnaissance à l'égard des civils belges, du clergé paroissial et l'Evêque de Namur.

---

<sup>105</sup> ID., Rapport de la réunion des curés du doyenné à Jambes le 23 mars 1917.

<sup>106</sup> *Ibid.*, Rapport concernant les mesures à prendre à l'égard des évacués, mais non localisé et non daté.

<sup>107</sup> A.Ev.N., F.P.G.M., S15, lettre du doyen de Vielsalm à Monseigneur Heylen, 19 juin 1917.

<sup>108</sup> A.E.N., F.S., n°9 lettre de Monseigneur Heylen au Marquis de Villalobar du 12 mai 1917.

## RAPATRIEMENTS

Les archives consultées ne nous ont pas permis de déterminer avec précision la durée du séjour des évacués en Belgique. Il semble néanmoins qu'à l'exception des évacués de passage, qui ne restaient que quelques jours, le séjour des Français en Belgique ait duré plusieurs semaines, voire mois. Certains d'entre eux sont même restés vivre en Belgique après la fin du conflit, mais constituent des exceptions rares, la plupart des Français étant rapatriés en France libre via la Suisse avant la fin du conflit.

Les premiers rapatriés sont volontaires : s'ils appartiennent aux catégories de personnes autorisées à partir (femmes/enfants seuls, malades, personnes inaptes au travail,...) ils peuvent s'inscrire sur les listes de rapatriement. Les personnes mobilisables ne peuvent pas être rapatriées<sup>109</sup>.

D'autres évacués sont rapatriés de manière forcée : ils refusent de quitter la commune dans laquelle ils résident pour être rapatriés pour diverses raisons. Généralement, ils peuvent y demeurer encore un certain temps, mais, pour ne pas perturber l'organisation des rapatriements, l'autorité allemande leur impose le départ. Seules des raisons d'âge, de santé ou d'humanité (ceux qui assument la charge d'enfants sans famille ou soignent des malades) peuvent seules être invoquées pour refuser le rapatriement.

Environ 5 jours avant le départ, la kommandantur annonce au bourgmestre le prochain rapatriement ainsi que le nombre d'évacués admis pour sa commune. Les délégués des évacués sont priés de se rendre à la maison communale dès l'annonce des rapatriements prochains afin de prendre les informations nécessaires à leur organisation et d'en informer les évacués<sup>110</sup>.

Le bourgmestre reçoit des listes de rapatriement et dispose de quelques jours pour y inscrire les personnes désireuses d'être rapatriées, classées selon la catégorie à laquelle ils appartiennent<sup>111</sup>. Une voiture de la Croix Rouge est réservée pour les malades et, dans l'idéal, des produits pharmaceutiques doivent être emmenés, mais la situation difficile ne le permet pas toujours<sup>112</sup>.

---

<sup>109</sup> A.E.L., *Bas-Oha*, 106 : Réfugiés, 1917-1918, Lettre du bourgmestre au Kreischef de Huy, 5 juillet 1917.

<sup>110</sup> ID., *Bas-Oha*, 106, Avis du bourgmestre aux évacués, 28 juillet 1917.

<sup>111</sup> Ibid., Lettre de la kommandantur au bourgmestre, 7 janvier 1918.

<sup>112</sup> Archives de l'État à Liège, *Comité provincial de Secours et d'Alimentation de Liège*, n°3045 : Comité de l'arrondissement de Huy - aide et protection aux réfugiés français (mai 1918-janvier 1919), Lettre du secrétaire du

Si dans une commune il n'y a pas tant d'évacués volontaires pour le rapatriement qu'il en faudrait selon les ordres, cela doit être signalé à la kommandantur afin qu'elle puisse compléter les trains avec des rapatriés volontaires d'autres communes. Mais cela complique les choses, le bourgmestre doit donc faire son possible pour que le nombre d'évacués volontaires requis pour chaque commune soit atteint.

Dans le cas où certains Français inscrits au départ ne peuvent finalement pas partir, ils sont remplacés par d'autres évacués désireux de rentrer (qui prennent alors leur numéro). Afin d'atteindre le nombre exact de réfugiés prescrits pour chaque rapatriement, il sera formé pour chaque train une réserve de réfugiés éventuels. La kommandantur indique les communes qui doivent fournir ces réserves et en quel nombre. Ce nombre d'évacués de réserve doit être amené à la gare de départ et être prêt à partir dans le cas où des places seraient vacantes. Leurs bagages doivent aussi être prêts. Ces évacués « de réserve » n'ont provisoirement pas besoin d'être mentionnés dans les listes de voyage.

Ces évacués désireux de partir sont cantonnés dans une ville proche d'une gare. Pour s'assurer qu'ils reçoivent des secours en cas de longue attente dans ce lieu de cantonnement, les comités locaux doivent leur fournir une attestation concernant leur dernier ravitaillement dans la commune dans laquelle ils résidaient<sup>113</sup>.

Généralement, la gare de départ des évacués est celle par laquelle ils sont arrivés. Chaque bourgmestre accompagne personnellement les évacués partants de sa commune et assiste au départ jusqu'au moment où tous les évacués de sa commune sont dans le train<sup>114</sup>.

Chaque évacué qui peut payer son billet de train et le transport de ses bagages doit le faire. Les conditions du rapatriement diffèrent selon les sévérités arbitraires des officiers chargés du départ et de l'encadrement des civils<sup>115</sup>. Mais de manière générale il s'agit d'un voyage pénible et long, quelque soit la destination. Les conditions sont assez similaires à celles dans lesquelles les évacués ont fait le voyage vers la Belgique. Les Français passent plusieurs jours et plusieurs nuits entassés dans des wagons à bestiaux, sans chauffage malgré le climat parfois très rude<sup>116</sup>. De nombreuses personnes tombent malades ou décèdent durant le trajet.

---

comité local au directeur du lazaret de Huy, 18 janvier 1919. (abréviation : A.E.L., *CPSAL*, 3045, nature, date).

<sup>113</sup> A.E.L., *CPSAL*, 3148, Instructions du comité d'arrondissement de Huy aux comités locaux, 13 août 1918.

<sup>114</sup> A.E.L., *Bas-Oha*, 106, Lettre d'un évacué au bourgmestre de Bas-Oha, 31 janvier 1918.

<sup>115</sup> A.E.L., *CPSAL*, 2567, Rapport sur le fonctionnement de la section « Réfugiés », 6 novembre 1918, p. 14.

<sup>116</sup> A.E.N., *Franc-Warêt*, 120, Carte postale envoyée par un français rapatrié au bourgmestre le 31 août 1917.



Pour les évacués, le retour en France, libre ou chez eux, n'est pas toujours synonyme de bonheur retrouvé. En effet, dans le premier cas ils sont accueillis par une population française qui, bien que n'ayant pas connu l'occupation, est soumise aux privations et voit en ces évacués un fardeau à supporter. Dans le second cas, c'est-à-dire le retour chez soi, les évacués sont confrontés aux destructions massives. Leurs maisons ont été pillées, les villages sont parfois entièrement détruits et il faudra plusieurs années pour que la culture de certaines parcelles soit de nouveau possible...

## CONCLUSION

Loin d'avoir fait le tour de la question, cette approche du sort des évacués en provinces de Namur et de Liège dès 1917 remet en lumière le vécu pénible de ces civils durant le premier conflit mondial. Soumis aux exactions allemandes au même titre que les Belges, ces Français ont connu l'angoisse de la proximité des combats et la dureté de la vie sous occupation avant d'être contraints à l'exil. Envoyés dans un pays où la population était encore meurtrie par le choc de l'invasion et soumise aux privations quotidiennes, les évacués constituent, aujourd'hui, un cas d'étude presque unique dans l'histoire de notre société.

La population belge a, à leur égard, fait preuve d'une générosité inespérée vu les conditions de vie précaires dans lesquelles elle vivait, mais aussi, parfois, d'un individualisme exacerbé par les privations quotidiennes depuis le début de l'occupation.

Pour les organismes de secours, l'accueil et le soin apporté à ces évacués a été un véritable défi, nécessitant une gestion minutieuse et très rigoureuse, à une époque où la société et son organisation étaient pourtant totalement bouleversées.

Durablement, ces Français ont laissé des traces de leur passage : traces mémorielles, puisque des amitiés sont nées de rencontres inattendues et que le passage de ces « frères d'infortune » a marqué la population belge, mais aussi traces matérielles, laissées par des échanges culturels enrichissants.

Ne visant pas l'exhaustivité, la présente contribution constitue une première approche d'envergure de l'étude des évacués. Si de nombreuses archives ont été dépouillées, permettant ainsi d'émettre des hypothèses quant au vécu des Français en Belgique, les pistes à explorer sont encore très variées et plusieurs points pourraient être approfondis. Des approches plus locales, étudiées individuellement, permettraient sans doute une meilleure synthèse générale sur l'entente entre Belges et Français. Dans un futur proche, d'autres historiens pourraient étudier cette problématique des évacués afin de rendre intelligible ce phénomène unique et complexe des évacuations de masse.